



Belgian
Feed
Association



RAPPORT ANNUEL 2017

PRÉFACE

De manière générale, l'année 2017 a été caractérisée par une grande diversité de sujets avec quelques « cas exceptionnels », principalement à cataloguer dans les rubriques santé animale et bien-être animal.

La résistance antimicrobienne a sans aucun doute été le principal thème de 2017. En qualité de cofondateur de l'AMCRA (le centre de connaissance « AntiMicrobial Consumption and Resistance in Animal »), la BFA a participé à l'établissement des objectifs. Outre l'objectif général visant une réduction de 50% de l'utilisation des AB dans la production animale d'ici fin 2020, le secteur de l'alimentation animale s'était déjà engagé à réduire de moitié l'utilisation des AB dans les aliments médicamenteux pour fin 2017.

Un sérieux défi ! Beaucoup de parties prenantes nous regardaient indiscutablement d'un air condescendant au moment de conclure cet engagement.

L'ensemble du secteur s'est cependant rallié à la cause dans le but de réaliser cet objectif. De nombreuses initiatives y étaient évidemment associées.

À commencer par la collecte de données. Heureusement que la BFA a été suffisamment proactive ! L'étude comparative des aliments pour animaux avait déjà débuté en 2009, bien avant l'année de référence de 2011 à laquelle les objectifs sont comparés. Chaque année, les fabricants d'aliments composés pour animaux sont confrontés avec un rapport à propos de leurs résultats individuels et reçoivent également un benchmark par rapport au secteur. En d'autres termes, chaque fabricant individuel peut se positionner par rapport à ses collègues et évaluer ses progrès par rapport à eux.

Ensuite, la fréquence des rapports s'est encore accélérée : au lieu d'une fois par an, le rapport était dorénavant rédigé tous les six mois. Au cours des six derniers mois, le rythme est même passé à un rapport tous les trois mois.

Outre la confrontation des données, il a également été décidé de manière collective de prendre quelques mesures complémentaires : suppression des aliments médicamenteux pour les porcs d'engraissement après 15 semaines, utilisation exclusive de prescriptions électroniques et seule une prescription faite par le vétérinaire d'exploitation serait encore acceptée.

En prime, nous avons saisi l'occasion à chaque réunion de membres de mettre le sujet des AB sur la table.

Ceci a permis au secteur de l'alimentation animale de réaliser une performance exceptionnelle, dont chaque fabricant participant peut réellement être fier ! Par rapport à l'année de référence 2011, une réduction de 60% de l'utilisation des antibiotiques dans les aliments médicamenteux a été atteinte fin 2017 !

À quoi il convient d'ajouter que par rapport à l'année de départ 2015, année au cours de laquelle le ZnO a été enregistré et autorisé à la consommation, une réduction de volume de plus de 30% a été réalisée !

Après cet incroyable sprint, pour utiliser un terme cycliste, nous ne pouvons cependant pas nous reposer sur nos lauriers. D'une part, le suivi bien entendu : en effet, nous devons éviter que de nouveaux pics d'utilisation se produisent. Une vigilance constante est dès lors de mise.

D'autre part, le secteur de l'alimentation animale va maintenant devoir soutenir les autres acteurs de la chaîne de production animale dans leurs efforts en vue de réaliser l'objectif général du secteur, à savoir une réduction de moitié de l'utilisation des AB d'ici à la fin 2020. Car, petite remarque mais non des moindres, la principale réduction réalisée aujourd'hui dans le secteur est à attribuer environ pour la moitié à la réduction des AB dans les aliments médicamenteux ! Et surtout, la diminution de l'utilisation des AB dans les aliments médicamenteux a exclusivement été réalisée dans le secteur porcin !

Un autre développement important de 2017 concerne la croissance évidente du marché des produits sans OGM, tant en Allemagne qu'en France. Ce qui a aussi incité la BFA à adopter une certaine stratégie, surtout pour ce qui concerne l'exportation d'aliments pour animaux vers ces destinations, mais aussi pour l'alimentation des animaux dont les produits (viande, lait, œuf) sont destinés à l'Allemagne ou la France. La stratégie doit être bien réfléchie, tenant compte des conditions du marché, mais aussi prudente, car le secteur de l'alimentation animale est le dernier maillon permettant un contrôle ! Ce qui risque bien un jour de se retourner contre le secteur des aliments composés ! En outre, le secteur des aliments composés refuse de se laisser entraîner dans un marché hypocrite où le consommateur est systématiquement trompé.

En guise de conclusion de cette préface, nous ne pouvons pas nous empêcher de dire qu'il est quasi monnaie courante, lors des constatations faites dans le cadre, par exemple, du bien-être animal ou de la santé publique, d'anéantir le système d'autocontrôle. Nous sommes choqués de voir que la majorité des entreprises de bonne foi, qui investissent au quotidien dans des systèmes d'autocontrôle, sont toujours laissées pour compte. La Belgique parvient toujours en un tournemain à tordre le cou au dur labeur et aux efforts intenses, consentis pendant de nombreuses années. En grande contradiction avec l'étranger, où les services d'inspection sont félicités lorsqu'ils identifient des failles et des faiblesses dans le système. Remarquons en outre que le système belge de sécurité alimentaire reçoit de nombreux rapports élogieux e.a. de la part du chien de garde européen de la sécurité alimentaire. Ce dernier salue et applaudit le système belge pour son efficacité, sa structure, sa collaboration entre secteurs privé et public. Nous ne cesserons de le répéter : la sécurité alimentaire doit en premier lieu être garantie par les opérateurs eux-mêmes ! Et les individus qui se sentent obligés de commettre des fraudes doivent être traités de manière sévère et draconienne.



FRANK DECADT
PRÉSIDENT BFA



YVAN DEJAEGHER
DIRECTEUR GÉNÉRAL BFA

TABLE DES MATIÈRES

MISSION

STRUCTURE

- ÉQUIPE
- COMITÉ DE DIRECTION
- CONSEIL D'ADMINISTRATION
- MEMBRES
- GROUPES DE TRAVAIL

THÈMES

- SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
- POLITIQUE EN MATIÈRE D'ALIMENTATION ANIMALE
- ENVIRONNEMENT & DURABILITÉ
- ÉCONOMIE & STATISTIQUES
- COMMUNICATION
- QUESTIONS POLITIQUES
- CONCERTATION NATIONALE & INTERNATIONALE
- PRESTATION DE SERVICES
- RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

MISSION

La mission de la BFA consiste à défendre les intérêts de ses membres et à tendre vers l'acceptation sociale générale d'une production durable d'aliments pour animaux.

STRUCTURE

L'équipe de la BFA, composée de dix personnes, s'engage dans les nombreuses initiatives et multiples domaines complexes qui touchent notre secteur.

Ensemble, ils se chargent du **suivi de tous les dossiers** traités au sein de l'association, **tant sur le plan administratif que sur le plan du contenu**. L'équipe se compose de 5 collaborateurs politiques et de 3 collaborateurs administratifs, sous la direction du directeur adjoint Katrien D'hooghe et du directeur général Yvan Dejaegher.

ÉQUIPE

KAREN KERCKHOFS

CONSEILLÈRE EN GESTION DE LA
SÉCURITÉ ALIMENTAIRE & DES CRISES

ELIEN VAN STICHEL

CONSEILLÈRE EN
ALIMENTATION ANIMALE
& EXPORTATION

ELINE OVERVOORDE

COLLABORATRICE ADMINISTRATIVE
SÉCURITÉ ALIMENTAIRE & ANALYSES

LIESBETH VERHEYEN

CONSEILLÈRE EN GESTION DE
L'ENVIRONNEMENT & LA DURABILITÉ

YVAN DEJAEGHER DIRECTEUR GÉNÉRAL

KATRIEN D'HOOGHE DIRECTRICE ADJOINTE

JOACHIM VRANCX

CONSEILLER ANALYSE & TRAITEMENT
DES DONNÉES

ANNICK DE SMEDT

EXECUTIVE
ASSISTANT

GRIET VAN ASSCHOT

COLLABORATRICE EN
COMMUNICATION

ELS SYMONS

MANAGEMENT ASSISTANT



De gauche à droite : Griet, Joachim, Katrien, Yvan, Eline, Karen, Els, Elien, Liesbeth et Annick

GESTION JOURNALIÈRE

La gestion journalière de la BFA comprend le président, le vice-président et un nombre limité d'administrateurs. Ils se réunissent au moins six fois par an pour discuter en détail des dossiers actuels.

Président Frank Decadt - NV VOEDERS DECADT

Ondervoorzitter Dirk Van Thielen - AVEVE NV

Ondervoorzitter Flor Joosen - NV JOOSEN-LUYCKX

Paul Ghekiere - NV CIBUS

Adrie Brands - AGRIFIRM BELGIUM NV

Patrick Vanden Avenne - NV VANDEN AVENNE-OOIGEM

Directeur-général Yvan Dejaegher

Directrice adjointe Katrien D'hooghe

CONSEIL D'ADMINISTRATION

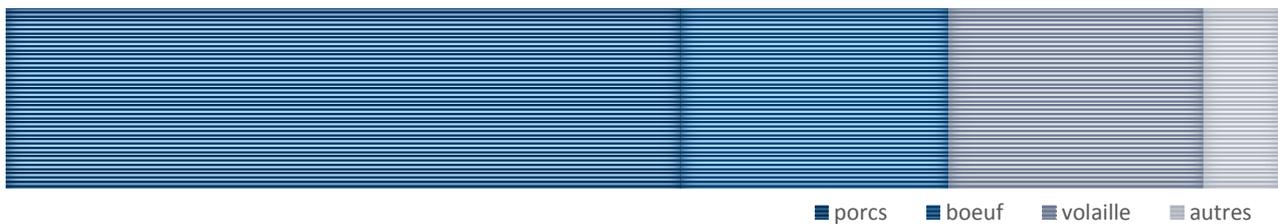
Le Conseil d'administration de la BFA compte près de 25 membres qui se réunissent régulièrement pour traiter des dossiers en cours, des demandes d'affiliation, etc. Ces administrateurs sont élus par l'Assemblée générale.

ADMINISTRATEURS: **Président** Frank Decadt - NV VOEDERS DECADT, Olivier Algoet - NV VOEDERS ALGOET, Frederic Boone - VERSELE-LAGA NV, Adrie Brands - AGRIFIRM BELGIUM NV, Jean-Marc Bourguignon - SCAM SCRL, Stephan d'Aussy - VOEDERS d'AUSSY NV, Philippe Debaille - NV VOEDERS DEBAILLIE, Jan Degrave - NV VOEDERS DEGRAVE, Etienne Denys - VOEDERS DENYS NV, Olivier Depré - NV VOEDERS DEPRE, Jan Druyts - NV NUKAMEL SA, Dominiek Dumoulin - NV DUMOULIN, Kristel Fierens - FIERENS MENGVOEDERS NV, Paul Ghekiere - NV CIBUS, Wouter Grymonprez - NV VOEDERS OSTYN, Stephanie Huys - NV VOEDERS HUYS, Flor Joosen - NV JOOSEN-LUYCKX, Stefaan Lambrecht - DANIS NV, Luc Seuryneck - NV VOEDERS SEURYNCK, Erik Timmermans - INVE BELGIE NV, Patrick Vanden Avenne - NV VANDEN AVENNE-OOIGEM, Rik Vandeputte - NV LEIEVOEDERS, Dirk Van Thielen - AVEVE NV, Lammert Veenhuizen - FORFARMERS BELGIUM BVBA, Eric Walin - SCAR, Directeur général Yvan Dejaegher et Directrice adjointe Katrien D'hooghe.

MEMBRES

La BFA a été créée en 1944 (jadis sous le nom d'APFACA) par et pour les fabricants d'aliments composés. **L'association compte entre-temps 160 membres qui sont non seulement au cœur, mais qui sont également étroitement impliqués dans la gestion de l'association.** Ainsi, le Comité de direction, le Conseil d'administration et les différents groupes de travail de la BFA se composent de membres enthousiastes, qui réfléchissent et évoluent avec notre équipe.

PRODUCTION TOTALE D'ALIMENTS POUR ANIMAUX



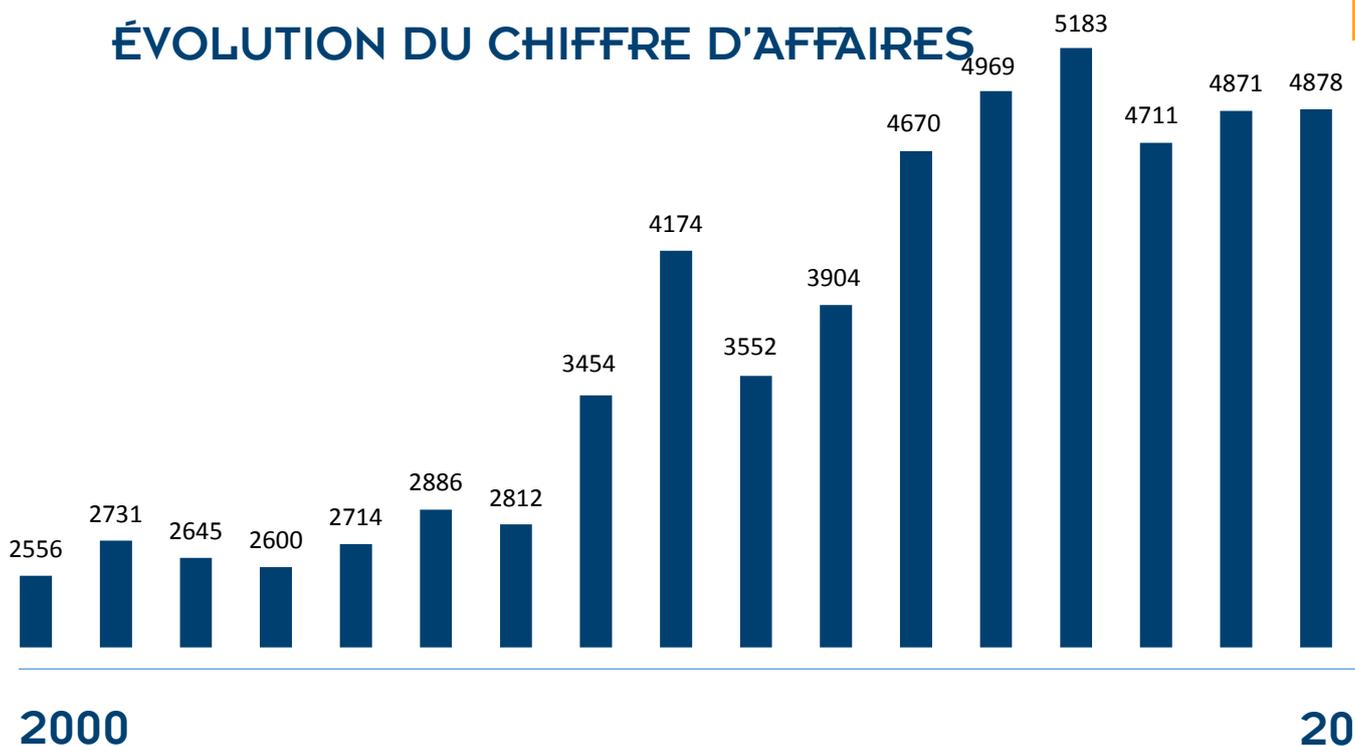
Évolution du nombre de membres

2017

1988

1944

ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES





GROUPES DE TRAVAIL

Au fil des années, **plus de 20 groupes de travail** ont entre-temps été constitués. Leurs membres sont appelés à se réunir régulièrement, ou sur une base ad hoc, pour traiter de sujets déterminés.

GT HACCP

GT EXPORTATION

GT POULETS À RÔTIR

PLATE-FORME ASRA

GT LISIER

GT ALIMENTS MÉDICAMENTEUX

GT PRÉPARATIONS DANGEREUSES

GT PRESCRIPTION ÉLECTRONIQUE

GT EMPREINTE CARBONE

GT VÉTÉRINAIRES

GT ÉTIQUETAGE

GT SYSTÈME DE DOSAGE FIN

GT ACHATS

GT INSECTES

GT FABRICANTS DE PRÉMÉLANGES

GT CAHIERS DES CHARGES

GT ENVIRONNEMENT

GT NUTRITIONNISTES

GT TRANSPORT

GT EXPLOSION DE POUSSIÈRES

...

CONTACT

Si vous avez une question à propos du fonctionnement de la BFA, de l'un de ses nombreux groupes de travail ou de l'un des thèmes sur lesquels nous travaillons, n'hésitez pas à nous contacter par l'un des canaux ci-dessous. Vous trouverez également bon nombre d'informations détaillées sur notre site web.

TÉL 02/512.09.55

WEB WWW.BFA.BE

EMAIL INFO@BFA.BE

ADRESSE Rue de l'Hôpital 31 - BRUXELLES





SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

PLANS D'ÉCHANTILLONNAGE

L'importance de l'autocontrôle

Les législations européenne et belge imposent que **chaque opérateur actif dans la chaîne alimentaire développe son propre système d'autocontrôle**. Cette obligation s'applique dès lors aussi aux entreprises actives dans le secteur de l'alimentation animale. L'ensemble de nos membres, fabricants d'aliments composés et de prémélanges, font auditer leurs propres systèmes d'autocontrôle, par des tiers indépendants, sur la base du Guide Autocontrôle Alimentation animale G-001 (sous la direction de l'[asbl OVOCOM](#)).

Une partie importante de cet autocontrôle implique que les fabricants établissent un plan d'échantillonnage et d'analyse, dans le but de surveiller leur processus de production et l'ensemble de leurs flux entrants et sortants. Vu que ces aspects présentent de grandes similitudes chez tous les fabricants d'aliments pour animaux, la BFA a décidé de développer une **approche sectorielle**. Celle-ci implique **un plan d'échantillonnage au niveau sectoriel**, élaboré par la BFA, sur lequel les entreprises peuvent s'appuyer pour développer ensuite leur propre monitoring. Les principes sous-jacents à cette approche sont également **vérifiés** avec l'Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire (AFSCA). Tant l'AFSCA que le Comité scientifique de l'AFSCA ont validé la méthode développée. Plus encore, le secteur des aliments

composés est régulièrement avancé comme étant un secteur exemplaire en matière d'autocontrôle. Le chien de garde européen des agences alimentaires (HFAA – Health and Food Audit and Analysis) fait l'éloge de l'approche belge, du système de sécurité alimentaire basé sur les risques et de la collaboration entre secteurs public et privé.

Comment fonctionne l'approche sectorielle précisément ?

Le système que nous avons développé est **basé sur les risques**. Dès lors, chaque opérateur doit d'abord évaluer les risques liés aux flux d'intrants utilisés, propres au processus de production et aux produits finis fabriqués. Ensuite, une procédure doit être établie afin de surveiller ces dangers et donc d'en effectuer le suivi. Il s'agit en d'autres termes d'une approche **HACCP**, acronyme de Hazard Analysis of Critical Control Points.

Les principes appliqués en vue de développer cette méthodologie au niveau sectoriel sont expliqués ci-dessous.

1	<p>L'analyse des dangers constitue une première étape : il s'agit d'identifier l'ensemble des risques physiques, microbiologiques et chimiques qui pourraient survenir. À cet effet, une attention particulière est prêtée aux contaminants (substances indésirables, telles que dioxines, mycotoxines, Salmonelles, etc.) qui pourraient être identifiés. Et ce, non seulement au moment de l'achat d'aliments pour animaux, mais également lors de leur production. Étant donné que l'analyse des dangers est quasi identique pour l'ensemble des fabricants (du moins si les aliments pour animaux achetés sont analysés), le secteur a choisi de la développer au niveau sectoriel. Les différences éventuelles entre les fabricants sont compensées sur une base individuelle par les entreprises elles-mêmes.</p>
2	<p>Dans une seconde étape, l'inventaire est dressé de l'ensemble des aliments pour animaux (fourrages, additifs, prémélanges, etc.) utilisés comme intrant, y compris les volumes utilisés. De même, les volumes de production escomptés sont identifiés, tant en matière d'aliments composés que de prémélanges. Il devient ainsi possible de déterminer le tonnage sectoriel par matière première valorisée, mais aussi le tonnage des aliments produits par l'ensemble du secteur.</p>
3	<p>À l'aide de ces volumes et sur la base de calculs étayés par des données statistiques, la troisième étape consiste à déterminer le nombre total d'analyses à réaliser. La méthodologie, développée à l'époque par la BFA, se retrouve dans le document FCA « AT-05: Monitoring » d'OVOCOM.</p>

4

Dans une **quatrième et dernière étape**, les analyses sont **attribuées aux différents participants et réparties sur toute l'année**. Cette attribution s'effectue toujours de manière partiellement aléatoire et partiellement sur la base de conditions préalablement définies. 10% des échantillons sont prélevés par des tiers indépendants, à savoir des organismes de certification agréés par [OVOCOM](#), qui se chargent également de la validation du Standard FCA.

Le Plan d'échantillonnage sectoriel 2017 en bref

Il y a **quinze ans**, le premier plan d'échantillonnage sectoriel était développé au sein de la fédération. Depuis lors, l'approche n'a cessé d'être affinée et étendue. **En 2017, une dizaine de plans différents a été développée.**

Le **plan d'échantillonnage sectoriel « classique »** comptait l'année dernière 249 participants, tous membres de la BFA. La participation au plan d'échantillonnage est en effet une condition préalable à l'affiliation. Cependant, depuis plusieurs années des non-membres nationaux et internationaux participent également au plan. Au début du plan, 2127 analyses étaient prévues. À la clôture du plan, nous avons enregistré une performance de 98%. Un résultat qui mérite d'être souligné !

Le plan d'échantillonnage ne surveille pas seulement l'achat des aliments pour animaux (niveau 2), mais aussi la production de prémélanges (niveau 1) et d'aliments composés (niveau 3). Plus de 70% des analyses portaient sur le niveau 2. Ce niveau comprend tous les aliments pour animaux achetés auprès d'une source certifiée (fourrages, additifs, prémélanges et aliments minéraux).

Le top 5 des analyses se composait de :

✓ Mycotoxines / Aflatoxine	421
✓ Pesticiden	289
✓ Dioxines et PCB de type dioxine	188
✓ Métaux lourds	136
✓ Salmonelles	113

En outre, de nombreux **autres contaminants** font l'objet d'un dépistage : ambroisie, résidus d'antibiotiques, cyanure d'hydrogène, chloramphénicol, entérobactériacés, OGM, mélamine, ergot de seigle, impuretés insolubles, hydrocarbures aromatiques polycycliques, PCB et champignons.

Au niveau 3, des analyses sont prévues portant sur les salmonelles, les mycotoxines et les métaux lourds. En 2017, 462 analyses étaient prévues à cet égard. Le monitoring au niveau 1 se concentre à son tour sur les métaux lourds (59 analyses).

Le traitement général des résultats du plan 2017 est toujours en cours, mais nous vous communiquons ci-dessus d'ores et déjà l'inventaire des dépassements constatés. Le traitement complet des résultats sera publié sur notre site web d'ici l'été.

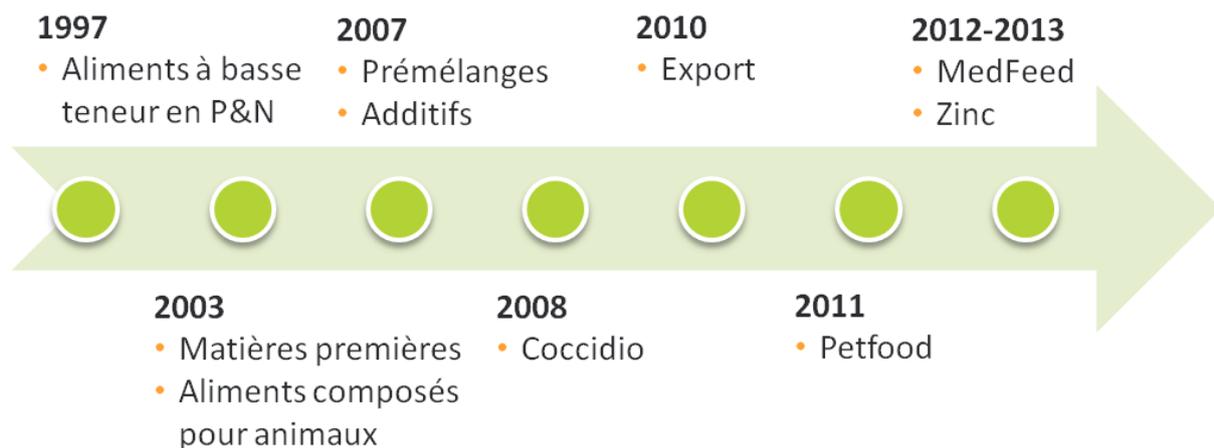
La salmonelle a été détectée à 1 reprise dans une alimentation porcine. Il s'agissait du sérotype Llandoff. Dans 4 échantillons d'épeautre, une teneur en champignons

supérieure au seuil d'action de 100.000 cfu/g, tel que fixé par le Standard FCA a été identifiée. Ce seuil a également été dépassé 1 fois dans le maïs. 2200 ppm d'ambrosie ont été retrouvées dans un échantillon de fèves de soja crues, alors que la valeur indicative est fixée à 50 ppm. Le pesticide chlorpyriphos-méthyl a été retrouvé dans de l'épeautre en quantités supérieures à la LMR de 3 mg/kg. La valeur indicative de la somme de T2 et de HT2 a été dépassée à 2 reprises, 1 fois dans l'orge et 1 fois dans le triticale. Pour terminer, nous avons constaté 2 résultats d'aflatoxine B1 supérieurs à la norme. Dans du son de riz, 45 ppb ont été mesurées, alors que la norme est fixée à 20 ppb et dans un aliment pour bétail laitier, 11 ppb ont été retrouvées, alors que la norme est fixée à 5 ppb.

Un plan d'échantillonnage est une donnée dynamique. Sur la base des résultats d'analyse, de l'actualité ou des dépassements, il peut être actualisé. Ainsi, en été 2017 par exemple, le monitoring a été étendu suite à la crise du fipronil.

Plusieurs plans d'échantillonnage, énumération

Outre ce plan général, classique, la BFA développe chaque année de nombreux autres plans. Sur notre [site web](#), vous retrouverez davantage de renseignements par plan, mais nous en esquissons ci-dessous un bref aperçu.



Les mycotoxines se retrouvent dans le plan d'échantillonnage sectoriel classique et font l'objet d'un monitoring, tant après la production des aliments composés qu'à l'achat des différents aliments pour animaux. Cependant, pouvoir évaluer la teneur en mycotoxines dès le moment de la récolte offre bon nombre d'avantages. À cet effet, un **Système d'alerte précoce (Early Warning System)** a été développé.

Système d'alerte précoce

Les mycotoxines constituent un réel danger dans les céréales. Il est bon au moment de la récolte d'avoir une idée de l'ordre de grandeur de la présence des différentes mycotoxines. À cet effet, nous procédons de 2 manières. D'une part, des analyses de pré-récolte permettent d'évaluer les teneurs au moment où les céréales sont encore dans le champ. D'autre part, des analyses sont effectuées dès que possible après la récolte. En 2017, la BFA a publié deux rapports : un premier à propos du maïs et un

second portant sur les autres céréales. Ces rapports, mis en premier lieu à disposition de nos membres, peuvent être consultés sur notre site web.

Depuis 2013, une attention particulière est prêtée à la présence d'**aflatoxine B1 dans le maïs**. Le protocole BT-16 OVOCOM-FCA a été élaboré suite à plusieurs incidents survenus début 2013. Ce protocole, régulièrement adapté en 2017 sur la base des résultats d'analyse disponibles, impose des analyses d'aflatoxines à l'achat de maïs de certaines origines déterminées. Dans son plan d'échantillonnage, la BFA a aussi intégré des analyses pour ce paramètre dans le maïs d'origines spécifiques.

Les résidus de coccidiostatiques risquent de se retrouver par contamination croisée inévitable dans des aliments pour animaux non-cibles. En vue de leur suivi, la BFA élabore chaque année depuis 2008 un plan d'échantillonnage **coccidiostatiques**, auquel tous les utilisateurs de ces substances actives participent. En 2017, ce plan comptait 22 participants et 149 analyses ont été attribuées sur une base sectorielle.

Dans le cadre de l'**exportation** vers des pays tiers, la BFA met à disposition un plan d'échantillonnage séparé. En 2017, une quinzaine de fabricants y ont participé et ont envoyé 227 échantillons à analyser. Les paramètres pris en considération sont l'activité bêta, le comptage total de germes aérobies, la bactérie *Clostridium perfringens*, les Salmonelles et les entérobactériacés. Ce plan est validé chaque année par l'AFSCA. Pour connaître les destinations prises en considération, consultez notre site web, rubrique Plan d'échantillonnage > Exportation.

Les fabricants de **Petfood**, principalement les fabricants de mélanges de graines pour oiseaux, achètent fréquemment des aliments pour animaux auprès de fournisseurs non certifiés FCA. Afin d'assister ces fabricants à garantir la sécurité de leurs aliments pour animaux, la BFA élabore chaque année un plan d'échantillonnage spécifique. En 2017, ce plan comptait 150 analyses. Ce plan est développé en concertation avec OVOCOM.

Tous les plans ne sont pas développés dans une perspective de sécurité alimentaire. Des aspects environnementaux peuvent également donner lieu à un monitoring. Ainsi, depuis de nombreuses années, des analyses sont effectuées quant à la teneur en protéines et phosphore dans les aliments complets destinés aux porcins et aux volailles. Les critères se retrouvent dans la [convention basse teneur en nutriments](#), davantage détaillée ci-après dans ce rapport annuel. L'année dernière, plus de 1300 analyses étaient prévues dans ce plan, lequel comptait 98 participants.

Une autre convention donnant lieu à des analyses est la **convention zinc**, applicable aux aliments destinés aux porcs d'engraissement commercialisés sur le marché belge. En 2017, 74 sites ont participé à ce plan spécifique, comportant au total 238 analyses. Ceci permet de vérifier que la teneur totale en zinc dans l'aliment pour animaux répond aux normes, telles que visées par la convention. Les résultats sont évalués chaque année avec les autorités publiques. Vous trouverez plus de détails à propos de cette convention sous la rubrique [Convention zinc](#).

Il en va de même pour la [convention concernant les aliments médicamenteux](#), détaillée ci-après dans ce rapport. Ce plan permet de dépister la présence de résidus

de substances actives, ajoutées lors de la production d'aliments médicamenteux par le biais du mélangeur principal. Tout comme pour les coccidiostatiques, les résidus risquent de se retrouver par contamination croisée inévitable dans des aliments non médicamenteux. En 2017, 20 entreprises y ont participé, auxquelles 50 analyses ont été attribuées.

Pour terminer, la BFA élabore encore deux plans dans le cadre de cahiers des charges spécifiques. Un premier est le cahier des charges pour la production et la livraison d'**aliments composés végétaux**, avec 95 sites certifiés. L'année dernière, ils ont ensemble fait analyser 149 échantillons sur plusieurs paramètres. Le cahier des charges **HFA (Healthy Farming Association)** oblige les participants à faire exécuter des analyses en vue de déterminer la composition en acides gras. Vous trouverez davantage d'informations à propos de ces cahiers des charges sur le site web, sous la rubrique [Qualité > Cahiers des charges](#).

Laboratoires agréés et accrédités par BELAC

Comme toujours, la BFA a aussi facilité la collaboration avec différents laboratoires l'année dernière. Des **exigences claires sont posées et des accords sont conclus** de manière à répondre aux besoins du secteur. Le délai de rapportage, la limite de rapportage, les prix, l'assistance et l'erreur de mesure sont quelques-uns des points négociés à chaque fois.

Les analyses sectorielles sont complétées par des analyses individuelles

Les membres de la BFA peuvent aussi profiter des avantages convenus avec les laboratoires pour leurs **analyses individuelles**. Année après année, nous voyons qu'ils en font largement usage. En effet, les entreprises sont obligées, le cas échéant, de compléter le monitoring sectoriel par des analyses individuelles. Fin 2017, nous comptons quelque **4400 demandes individuelles**, dont plus de la moitié concernent des analyses sur les Salmonelles. Les mycotoxines/aflatoxine, les dioxines et les PCB de type dioxine, les métaux lourds et les pesticides complètent le top 5 des analyses les plus demandées au niveau individuel. De même, dans le cadre de l'exportation, bon nombre d'analyses individuelles sont demandées.

CONTAMINATIONS

Les aliments pour animaux sont commercialisés dans le monde entier. Lorsqu'une contamination est constatée, il est essentiel que toutes les parties concernées, nationales et internationales, en soient le plus rapidement possible informées. **Un système de notification appelé RASFF (Rapid Alert System for Food and Feed) permet une communication entre les États-membres en Europe**. Les notifications communiquées par le biais de cette plateforme sont partiellement mises à disposition du public par le biais du [portail internet 'RASFF'](#).

Ci-dessous, nous vous donnons volontiers un bref aperçu des notifications publiées en 2017 dans le secteur FEED. Il s'agit de 241 notifications, concernant 257 données.

L'Allemagne occupe la première place des pays d'origine des produits ayant fait l'objet d'une notification, suivie des Pays-Bas et de la Russie. Parmi les pays notifiants, l'Allemagne occupait à nouveau la première place, suivie de près par la Belgique. Viennent ensuite la Finlande, la Lettonie et l'Espagne. La Belgique et l'Allemagne forment depuis plusieurs années le duo de tête des pays notifiants. La répartition par type d'aliment pour animaux est la suivante : 70% des notifications concernaient les aliments pour animaux, le Petfood (16%), les aliments composés (10%), les additifs et les prémélanges. Les risques microbiologiques ont été le plus fréquemment notifiés (65%), suivis des mycotoxines (12%). Les métaux lourds y figurent aussi à plusieurs reprises en concentration trop élevée (6% des notifications). En 2017, plusieurs notifications portaient également sur la fraude (10%). Pour plus de détails, nous vous renvoyons volontiers vers le [site web RASFF](#) et [OVOCOM](#). Ils publient régulièrement les notifications et font chaque année une synthèse des contaminations notifiées.

Ces notifications constituent bien entendu pour la BFA et les entreprises du secteur une importante source d'informations. Après publication, le GT HACCP évalue à chaque reprise si une adaptation du monitoring est souhaitable.

GT HACCP

Pour l'élaboration de son approche de la sécurité alimentaire, la BFA s'appuie pleinement sur l'expertise de ses membres. Le groupe de travail HACCP est dès lors une source d'informations indispensable, où le partage des connaissances est central. Au moins 4 fois par an, une concertation est organisée à propos de différentes questions inextricablement liées à la sécurité alimentaire : plans d'échantillonnage, analyses des dangers, notifications RASFF, résultats d'analyse, protocoles d'analyse, dépassements, utilisation des ressources, collaboration avec les laboratoires... Un groupe de travail dynamique pour un sujet dynamique.

Les contaminations identifiées l'année dernière dans le cadre du plan d'échantillonnage sectoriel sont énumérées ci-dessus. D'ici à l'été, vous trouverez sur notre site web un aperçu détaillé.

leg·is·late / 'ledʒɪsleɪt /
law: The state has legislative
measures. —leg·is·la·tor

[C]
leg·is·la·tion / 'ledʒɪs
or a set of laws: a complete
◆ Congress should pass leg
the powers of the police.
leg·is·la·tive / 'ledʒɪsleɪtɪv /
laws or to th

POLITIQUE D'ALIMENTATION ANIMALE

CONVENTION SUR LES ALIMENTS MÉDICAMENTEUX

Le 31 janvier 2013, la BFA et l'AFSCA ont signé une convention portant sur la production d'aliments médicamenteux.

Le premier objectif de la convention vise à limiter la contamination croisée lors de la production d'aliments médicamenteux. Les aliments médicamenteux peuvent encore être répartis en 3

groupes, à savoir sur la base d'antibiotiques, de vermifuges et de ZnO. Depuis janvier 2014, l'ensemble des aliments médicamenteux contenant des antibiotiques est donc produit par **le mélangeur final ou l'appareil de dosage de précision** (sauf les aliments sous forme de granulés pour lapins). En 2016, des **démarches ont été entreprises** avec l'AFSCA **pour actualiser la Convention Aliments médicamenteux** afin de souscrire encore davantage à l'objectif de l'AMCRA, à savoir réduire de 50% l'utilisation des antibiotiques dans les aliments médicamenteux d'ici à 2017. Le plan par étapes, élaboré par l'industrie belge des aliments composés et l'engagement visant à développer un benchmark sur une base semestrielle, ont explicitement été mentionnés à l'époque.

Les deux objectifs de la convention sur la production d'aliments médicamenteux ont été couronnés de succès.



Enquête sur les aliments médicamenteux

Depuis l'année de production 2009, la BFA rassemble **des données détaillées concernant les aliments médicamenteux fabriqués (MF), les prémélanges médicamenteux et les substances actives utilisés**. Depuis 2016, ces enquêtes sont envoyées sur une base semestrielle à tous les sites belges agréés pour la production d'aliments médicamenteux.

En effet, l'année de production 2017 était l'année cible de notre objectif AMCRA sectoriel visant à **réduire en 2017 l'utilisation des antibiotiques dans les aliments médicamenteux de 50% par rapport à 2011**.

En 2017, le tonnage total des aliments médicamenteux (MF) est retombé à 169.319 tonnes. En Belgique, la production d'aliments médicamenteux est principalement destinée à l'alimentation porcine, à savoir 156.197 tonnes. L'accent est évidemment mis sur la fabrication d'aliments médicamenteux avec antibiotiques. Le total des aliments médicamenteux avec AB dans l'alimentation porcine (AB-MF) s'élève à 71.322 tonnes, par rapport à 151.383 tonnes en 2011, soit une réduction de 52,9%. Répartis entre les porcelets et les autres porcins, les chiffres s'élèvent respectivement à 44.584 tonnes chez les porcelets et à 26.734 tonnes chez les autres porcins.

Ceci indique donc clairement que le secteur a atteint l'engagement de 50% de réduction. En prenant également la substance active en considération (à l'instar du rapport BelVetSac), la **réduction atteint même 60% !**

**60,0% en
moins**

Il est admirable de constater que le secteur des aliments composés s'est serré les coudes en vue de réaliser cet objectif collectif et que chaque fabricant individuel s'est pleinement investi !

En 2017, les chiffres de l'année complète 2016 ont été collectés, ainsi que les chiffres des 6 premiers mois de 2017 à titre d'évaluation intermédiaire. Les deux ont été traités au niveau du secteur et par le biais de benchmarks individuels dans des rapports individuels, destinés aux fabricants d'aliments composés qui produisent des aliments médicamenteux avec antibiotiques destinés aux porcins.

Sur la base des données disponibles pour 2017, la BFA a aussi déjà rédigé **31 rapports individuels de benchmarking** pour les fabricants concernés, indiquant l'évolution de la production des aliments médicamenteux au fil des années 2009-2011-2013-2014-2015-2016-2017. L'ensemble de ces rapports a été envoyé en avril 2018 aux fabricants concernés. **Ces rapports portent non seulement sur l'évolution des différents types d'aliments médicamenteux destinés aux porcins (divisés en 2 catégories, à savoir les porcelets et les autres porcins), mais indiquent également l'évolution de la part médicamenteuse dans l'alimentation porcine (par type et par catégorie)**. Sur la base de ces rapports, un dialogue sera entamé en 2018 à propos de l'évolution future de la fabrication d'aliments médicamenteux.

Prescription électronique

Depuis février 2016, la BFA est habilitée, par le Ministre de l'Agriculture et le Ministre de la Santé Publique, en sa qualité de **prestataire de services, à prescrire des aliments médicamenteux, sous forme électronique, sur smartphone/tablette.**



Afin d'étendre la portée de la prescription électronique, la BFA a développé en collaboration avec AMS (Advanced Management Software) l'app « Medicated Feed ». Une application qui constitue un pas en avant important en vue d'établir, de traiter et d'archiver de manière simple des prescriptions.

Depuis le 1/10/2016 et dans le cadre du plan par étapes de la BFA pour la rationalisation de l'utilisation des antibiotiques, seules des prescriptions électroniques pour les aliments médicamenteux sont encore acceptées. Actuellement, 121 vétérinaires sont actifs sur l'app Medicated Feed.

Découvrez davantage à ce sujet sur le site de la BFA, sous la rubrique [Dossiers > Technique > Prescription électronique](#).

CONVENTION ZINC

Depuis septembre 2013, des autorisations d'utilisation temporaires étaient en vigueur pour 4 **prémélanges médicamenteux à base d'oxyde de zinc (ZnO)**. Celles-ci permettaient, sur prescription d'un vétérinaire, de produire des aliments médicamenteux à base de ZnO (2000/2500 ppm de Zn) dans le cadre de la problématique du sevrage des porcelets.

Depuis fin 2015, un de ces prémélanges a obtenu une autorisation européenne, ce qui met un terme à l'enregistrement temporaire. Dans le cadre de la [Convention Aliments médicamenteux](#), la fabrication de ces aliments médicamenteux par le mélangeur principal (tenant compte des mesures de maîtrise) reste autorisée.

Parallèlement à ces teneurs accrues en zinc, la BFA a conclu une convention, en raison de considérations environnementales (écotoxicité), avec les Ministres de la Santé publique et de l'Agriculture. L'objectif vise à réduire, sur une base volontaire, la teneur en zinc des aliments destinés aux porcs en phase d'engraissement (> 23 kg) de maximum 150 ppm à maximum 110 ppm. Plus de 80 fabricants de ce type d'alimentation porcine en Belgique et aux Pays-Bas ont signé cette convention. L'ensemble de ces entreprises participe également à un plan d'échantillonnage spécifique ([Plusieurs plans d'échantillonnage \(spécifiques\)](#)). Les aliments pour porcs d'engraissement fabriqués à partir du 27 juillet 2015 doivent légalement répondre à la nouvelle norme de 120 ppm. Depuis le 1^{er} janvier 2016, les conditions de la convention sont également reprises dans le manuel de qualité de l'asbl Belpork. Les éleveurs de porcs sont donc obligés d'acheter leur fourrage auprès d'un fabricant qui répond aux dispositions de la convention zinc.

La **convention a atteint tous les objectifs** fixés :

- Réduction des émissions de Zn dans l'environnement, en limitant à 110 ppm la teneur en Zn des aliments pour porcs d'engraissement.
- L'utilisation de ZnO a fortement fait baisser l'utilisation de sulfate de Colistine (jusqu'à environ un cinquième de l'utilisation en 2011). Ce qui est important étant donné que la colistine est considérée comme un antibiotique « critique » indispensable pour la médecine humaine.
- Les résultats d'analyse des échantillons prélevés par la BFA et l'AFSCA vont dans le même sens. 96% des échantillons analysés en 2017 présentent un résultat conforme. En moyenne, la teneur en Zn dans les aliments pour porcs d'engraissement s'élève à 100 ppm !

En été 2017, la Commission européenne a définitivement refusé l'enregistrement de l'oxyde de zinc et offre à chaque État-membre la possibilité de déterminer une période de transition (5 ans maximum et jusqu'en juillet 2022 au plus tard) pour supprimer graduellement l'utilisation de ZnO. Suite à ce refus, la BFA a été contactée par le SPF Santé publique pour savoir s'il était envisageable de négocier une réduction de la norme dans la convention zinc (aujourd'hui fixée à 110 ppm). La BFA a estimé, à l'aide des chiffres actuels relatifs à l'utilisation de ZnO, que l'utilisation accrue en raison des aliments médicamenteux à base de ZnO est largement compensée par la convention zinc. La BFA a accepté le point de vue d'autoriser l'utilisation de ZnO jusqu'en 2022. Néanmoins, afin d'adopter une position unanime au sein de groupe de travail Zn de l'AMCRA, chargé de donner un avis aux Ministres de l'Agriculture et de la Santé publique, la **BFA s'est rallié à la date-butoir, fixée à fin 2020, pour l'utilisation de ZnO.**

LÉGISLATION

La BFA suit tous les **amendements législatifs** (à venir) **en matière d'aliments pour animaux**. Ainsi, la BFA est entre autres représentée dans le groupe de travail Aliments pour animaux de l'AFSCA-SPF, où les projets de loi sont discutés dans le détail. De même, par le biais de la FEFAC, sa fédération européenne, la BFA participe aux amendements en cours d'élaboration.

Chaque semaine, la BFA publie par le biais de BFAacts, un aperçu des amendements législatifs relatifs aux aliments pour animaux. En ce qui concerne les mises à jour de la législation relative aux aliments pour animaux, la BFA propose aussi un abonnement spécifique pour les non-membres. Les intéressés peuvent s'inscrire en s'adressant à info@bfa.be. Par ailleurs, un aperçu des législations européenne et nationale relatives aux aliments pour animaux est également disponible sur le site web.

Ci-dessous vous trouverez une sélection succincte des amendements législatifs adoptés dans le courant de l'année 2017.

- Règlement (UE) 2017/1017 : modification du règlement (UE) n° 68/2013 relatif au catalogue des matières premières pour aliments des animaux. Le catalogue a été complété de 8 pages (différentes modifications dans les parties A, B et C).

- Règlement (UE) 2017/2279 : modification des annexes au règlement 767/2009 concernant la mise sur le marché et l'utilisation des aliments pour animaux. Les tolérances aux constituants analytiques ont été révisées. Par ailleurs, les annexes portant sur l'étiquetage des constituants analytiques et des additifs ont également été adaptées.
- Règlement d'exécution (UE) 2017/962 suspendant l'autorisation de l'éthoxyquine en tant qu'additif destiné à l'alimentation animale.
- Règlement d'exécution (UE) 2017/1490 relatif à la prolongation d'une autorisation d'additifs contenant du manganèse.
- Règlement d'exécution (UE) 2017/2330 relatif à la prolongation d'une autorisation d'additifs contenant du fer.
- Règlement (UE) 2017/893 modifiant les annexes au règlement (CE) n° 999/2001 et au règlement (UE) n° 142/2011 concernant les dispositions relatives aux protéines animales transformées.

EXPORTATION

Plan d'échantillonnage des exportations

Vous avez pu lire ci-dessus que la BFA souhaite également faciliter les exportations. Un des moyens à cet effet est le **plan d'échantillonnage sectoriel Export**, élaboré chaque année par la fédération. En étroite collaboration avec l'AFSCA, l'exportation vers certains pays tiers peut ainsi être soutenue. L'avantage concerne principalement la discussion à propos du nombre d'analyses nécessaires et le gain de temps (il ne faut pas attendre le résultat de l'analyse pour pouvoir expédier les marchandises), de sorte que l'exportation puisse se dérouler sans encombre. En 2017, le plan Export comportait

5 volets :

1	L'exportation d'aliments pour animaux et d'additifs d'origine animale en provenance de l'Union européenne vers l' Union douanière .
2	Certificat sanitaire pour aliments pour animaux destinés à l'importation vers la république de Macédoine .
3	L'exportation d'aliments pour animaux de compagnie d'origine animale non en conserve en provenance de l'Union européenne vers l' Union douanière .
4	L'exportation d'aliments pour animaux sans composant d'origine animale vers la Biélorussie et le Kazakhstan .
5	Certificat vétérinaire pour les aliments pour animaux contenant du produit d'origine animale destinés à être importés en Ukraine .

Activités d'exportation

En 2017, la BFA a participé avec d'autres fédérations à différents groupes de travail créés par la direction des affaires internationales de l'AFSCA (Collaboration, Communication et Priorités). À cet égard, un tableau circule chaque mois avec l'état d'avancement des dossiers 'nouveaux marchés' en cours, que vous pouvez consulter sur notre site web sous la rubrique [Dossiers > Qualité > Exportation](#).

En outre, **deux fois par an**, une concertation bilatérale est organisée entre la BFA et l'AFSCA, portant sur les dossiers d'exportation spécifiques au secteur des aliments pour animaux et le plan d'échantillonnage Export. À cette occasion, la situation de l'exportation d'aliments pour animaux d'exploitation et animaux de compagnie vers différents pays est examinée et le secteur est consulté pour élaborer de nouveaux modèles de certificats ou pour adapter des modèles existants. Ces réunions sont préparées par le groupe de travail Exportation de la BFA qui se réunit toujours une semaine avant cette date.

En 2017, la BFA s'est concentrée sur l'exportation d'aliments pour animaux vers la **Chine**. Avant que des entreprises puissent être enregistrées pour cette exportation, un protocole doit être conclu pour certaines catégories de produits. Vu que la Chine traite 1 dossier par pays à la fois, la Belgique devait fixer ses priorités. En concertation avec le secteur, il a été décidé de commencer par les additifs et les prémélanges. Pour ce qui concerne l'exportation de Petfood vers la Chine, les enregistrements expirent en avril 2018, toute prolongation et tout nouvel enregistrement sera soumis à un audit. Par ailleurs, différents pays de l'**Union douanière** (Kazakhstan, Biélorussie et Russie) et le Mexique exigent le suivi nécessaire. D'autres pays tiers, ayant fait l'objet d'une attention particulière sur le plan de l'exportation étaient : **le Bangladesh, le Japon, l'Ukraine, l'Afrique du Sud (Petfood), la Tunisie (Petfood)**, etc.

Dans le cadre des analyses microbiologiques pour l'exportation de Petfood, la BFA a élaboré une procédure en vue de réduire le nombre d'échantillons par envoi. Cependant, nous ne sommes pas parvenus à un accord avec l'AFSCA, de sorte qu'un échantillonnage « lot par lot » soit exigé.

Les informations utiles concernant les dossiers d'exportation, les modèles de certificats et les recueils d'instructions correspondants sont repris dans les BFAacts et également envoyés par courriel au groupe de travail Exportation.

NUTRITION

CVB

Pour le Businessplan 2018-2020 du CVB Veevoedertabel, la fédération néerlandaise de la chaîne alimentaire animale (FND) a approché la BFA et nous a demandé si nous étions intéressés de collaborer au développement futur du tableau. En décembre, une première réunion s'est tenue en présence de la BFA, d'ILVO et de la FND. En 2018, nous allons examiner comment **une vision structurelle à long terme** peut être

développée à l'avenir : des cadres seront fixés à cet égard, sur le plan structurel, mais aussi sur le plan budgétaire et les priorités de recherche.



ENVIRONNEMENT & DURABILITÉ

ENVIRONNEMENT

Explosion de poussières

En 2010, la BFA a publié une version actualisée de l'étude sur l'explosion de poussières. Parallèlement, la BFA a investi dans le développement d'une application web, appelée **GEX**. Grâce à cet outil, les fabricants d'aliments composés peuvent **calculer eux-mêmes** de manière simple et conviviale les **risques externes** liés à un incendie ou une explosion de poussières dans leur entreprise. Le modèle a été validé en 2011 et l'outil a été appliqué à quelques cas pratiques et concrets. L'administration flamande l'a reconnu et il fait dorénavant partie de la demande de permis d'environnement. Entre-temps, plus de 35 entreprises ont déjà appliqué l'outil.

L'application permet de simuler l'impact des mesures de réduction de risque mises en place. En d'autres termes, l'application aide l'entreprise à déterminer sa stratégie d'investissement.

Les participants sont d'abord tenus de suivre une [formation](#) organisée par la BFA. Ensuite, les entreprises individuelles peuvent entamer les calculs et commencer à collecter des données. La BFA reste toujours à votre disposition en cas de questions ou de problèmes. Étant donné que l'outil a été reconnu par les autorités flamandes, il n'est plus nécessaire pendant l'étude, de faire appel à un expert en sécurité agréé. L'expert en sécurité doit uniquement intervenir au moment de la validation du résultat.

L'étude relative au manuel Explosion de poussières et zonage interne a été mise sur pied dans le passé comme l'une des initiatives environnementales de la BFA. Il s'agit du 'Manuel Explosions de poussières pour les fabricants d'aliments composés pour animaux et meuniers'. Cette étude est également un instrument pratique lors de la demande de permis d'environnement.

Décret lisier

Compléter les bilans de nutriments pour les exploitations porcines n'est pas une sinécure. Afin que la méthode de calcul soit aussi correcte que possible, un groupe de travail composé de la BFA, de la Vlaamse Landmaatschappij (VLM), du syndicat général des agriculteurs (ABS) et du Boerenbond tente depuis 2013 d'apporter plus de clarté dans la problématique des porcs, par le biais d'une approche tripartite, droites de régression / analyses de lisier / tests de rétention. En 2017, l'accent était principalement mis sur les analyses de lisier.

Pour s'attaquer à la **problématique du lisier** des porcs, un test d'intercomparaison a été mis en place en 2013 en collaboration avec différents laboratoires agréés. Le test devait apporter plus de clarté quant aux erreurs d'analyses d'échantillons de lisier et aux différences entre les laboratoires agréés. L'**essai d'intercomparaison** a permis de montrer clairement que l'erreur d'analyse de l'azote (N) est minime et que la manière de prélever les échantillons n'a que peu d'incidence sur l'analyse. L'erreur des analyses de phosphore et des analyses des matières sèches est toutefois supérieure au seuil acceptable. Les analyses de phosphore ne semblent pas utiles et la manière de prélever les échantillons a une grande influence à cet égard. Grâce à ce test, la VLM a bien compris qu'il était impossible d'établir un bilan sur la base d'analyses de lisier. La recherche d'une alternative s'imposait. Un **forfait d'entreprise** (FE) ou une composition de lisier spécifique à l'entreprise apporterait-il une solution ? Cette piste a été examinée davantage en 2014 et 2015 dans le cadre d'un projet pilote. Les premiers résultats obtenus en 2014 étaient satisfaisants. Pour pouvoir confirmer avec certitude la possibilité de fixer un forfait sur la base des échantillons de cargaison, il fallait disposer de plus de données. En 2015, des échantillons ont été prélevés dans 42 étables de porcs d'engraissement, de truies et de porcelets. Chaque cargaison de lisier était échantillonnée avant de quitter l'élevage. En 2016 et 2017, le projet pilote s'est poursuivi, afin d'élaborer davantage la base légale et la mise en œuvre pratique. Le système suivant en résulte. Les exploitations peuvent choisir parmi deux systèmes pour déterminer le bilan de nutriments par type de lisier et d'exploitation :

1) Forfait général

2) **Système d'analyse** (extension possible à une composition de lisier spécifique à l'entreprise)

L'exploitant choisit au début de chaque année le système qu'il souhaite appliquer. Dans le courant de l'année, ce choix ne peut plus être modifié. Par conséquent, le même système doit être appliqué toute l'année.

Le forfait général (Tableau 1) pour les exploitations porcines est basé sur la composition médiane en nutriments du lisier de porc.

Tableau 1. Valeurs forfaitaires générales pour le lisier de porc

	Kg N/tonne	Kg P/tonne
Porcelets	4.3	1.7
Truies	3.2	1.4
Porcs d'engraissement	6.4	3.5

Lorsque l'éleveur de porcs choisit un système d'analyse, il est obligé de prélever des échantillons sur la cargaison. La composition moyenne d'au moins 2 échantillons de cargaison remplace l'échantillon de mélange. La validité des résultats d'analyse est de 3 mois. Chaque échantillon devra être communiqué par le biais du **Guichet Internet de signalisation d'échantillonnage** (SMIL).

Au départ du système d'analyse, il est ensuite possible de passer à une composition de lisier spécifique à l'entreprise, si la variation sur les échantillons de cargaison est trop faible.

Si les exigences sont respectées, la composition de lisier spécifique à l'entreprise est ensuite calculée sous forme de moyenne de tous les échantillons de cargaison, tant pour N que pour P2O5. À titre de contrôle futur, la fourchette de 0,75 kg sera appliquée pour l'azote et de 1,0 kg pour le phosphore.

En 2013, un groupe de travail de la BFA s'est penché sur la droite de régression des porcs d'engraissement. Les droites de régression pour les truies ont été présentées en 2014 à la VLM et approuvées en 2015.

Le troisième volet de l'approche permet de déterminer les valeurs de rétention de N et P par le porc. Des soupçons existent que l'émission de nutriments par le porc est inférieure aux hypothèses théoriques. Le taux de rétention supérieur chez le porc serait dû à une évolution génétique ayant une influence sur la croissance, le pourcentage de viande, etc. L'ILVO (Instituut voor Landbouw, Visserij- en Voedingsonderzoek) a de l'expérience quant à l'élaboration et à la réalisation de ce type de tests. Au second semestre 2015, l'ILVO a procédé à un test de rétention chez 72 porcs. La teneur en protéines brutes semble avoir augmenté légèrement de 17,2% à 17,5%. La teneur en phosphore aurait baissé de 0,51% à 0,48%. Étant donné que la variation est nulle, la VLM a décidé de ne pas y donner suite.

Convention la basse teneur en nutriments

Début 2011, une convention de quatre ans a été signée entre la BFA, l'association des automixeurs et le gouvernement flamand. Avec la convention basse teneur en nutriments, le secteur des fabricants d'aliments composés pour animaux s'engage à **réduire les excédents d'engrais** et à utiliser les nutriments de manière durable. Des aliments à **teneur réduite en protéines et/ou en phosphore** sont mis sur le marché.

Fin 2014, la Ministre flamande de l'Environnement, de la Nature et de l'Agriculture et la BFA ont signé la nouvelle convention basse teneur en nutriments 2015-2019. Avec cette nouvelle convention, les parties s'engagent à renforcer encore davantage l'approche à la source ! Ainsi, la teneur en phosphore dans les aliments composés

pour la catégorie porcs d'engraissement jusqu'à 40 kg a été ramenée de 0,47 à 0,45. En 2017, une modification a également été apportée à la convention. Cette fois, le nombre d'échantillons à prélever a été modifié. À partir de 2017, le nombre d'analyses par exploitation est déterminé séparément pour l'alimentation des porcins et l'alimentation des volailles et non plus ensemble. Par exemple, une exploitation produit 3.000 tonnes d'aliments pour volailles et 11.000 tonnes d'aliments pour porcins. En 2016, cette exploitation devait réaliser 8 analyses sur les aliments pour volailles et 8 analyses sur les aliments pour porcins. Dorénavant, cette exploitation ne doit plus réaliser que 4 analyses sur les aliments pour volailles et 8 analyses sur les aliments pour porcins.

Dans le cadre du plan d'échantillonnage de la BFA, des analyses sont effectuées afin de surveiller la teneur en phosphore et en protéines dans les aliments. Les résultats de ces analyses sont discutés chaque année lors d'une concertation au cabinet en présence de toutes les parties concernées.

CARACTÈRE DURABLE : PLATE-FORME ASRA

En 2006, plusieurs parties prenantes belges, sous la direction de la BFA, ont créé la Plate-forme 'Aliments Sociétalement Responsables pour Animaux' (ASRA), avec un triple objectif :

- Élaborer un **standard** pour les aliments sociétalement responsables pour animaux
- Promouvoir les **protéines locales (lisez : européennes)**
- **Diversifier l'utilisation** des protéines

La première mission, à savoir l'élaboration d'un standard pour les aliments sociétalement responsables pour animaux, implique que les aliments pour animaux soient peu à peu soumis à certains critères de responsabilité sociale. Pour le projet de départ, nous avons choisi d'élaborer un standard pour le soja, car le soja est une importante matière première, riche en protéines pour les aliments pour animaux, mais cependant très peu cultivée dans nos régions. Le secteur souhaite assumer sa responsabilité sociétale à cet égard. Les deuxième et troisième objectifs sont réalisés en collaboration avec les autorités flamandes.

Entre-temps, la plate-forme peut compter sur le soutien de différents partenaires :

- BFA (Association professionnelle de fabricants d'aliments composés pour animaux)
- APIM (Association professionnelle de l'industrie de la margarine)
- CBL (Confédération belge de l'industrie laitière)
- BOERENBOND
- FEBEV (Fédération de la viande belge)

- COMEOS (anciennement FEDIS, la Fédération belge de la distribution)
- FEVIA (Fédération de l'industrie alimentaire belge)
- FWA (Fédération wallonne de l'agriculture)
- Imexgra (Chambre syndicale pour le commerce d'importation et d'exportation de grains)

Au départ, les organisations de la société civile étaient également impliquées dans la plate-forme, mais ont elles-mêmes décidé de se retirer de la plate-forme, car elles estimaient ne pas être suffisamment structurées pour participer à l'élaboration du standard. Cependant, les contacts avec les organisations de la société civile sont maintenus.

La production de soja étant une question mondiale, la plate-forme belge ASRA a rapidement décidé d'aligner son fonctionnement sur celui de la Table ronde internationale RTRS (Round Table of Responsible Soy). Dans le cadre de ce projet, les producteurs de soja, les ONG (dont le WWF et Solidaridad), les scientifiques, le commerce, l'industrie et les banques du monde entier souhaitent parvenir à une culture responsable du soja. Pour plus d'informations à propos de la table ronde RTRS, nous vous renvoyons volontiers vers le site web www.responsiblesoy.org.

En 2009, la BFA a décidé de ne pas attendre le standard définitif RTRS, mais plutôt d'élaborer **son propre standard belge** : du soja socialement responsable. Le soja socialement responsable est un soja cultivé de manière durable. Afin de contrôler la culture durable, plusieurs critères relatifs à l'environnement, aux aspects sociaux et à l'économie sont pris en considération. Tous les critères se retrouvent dans le standard RTRS. Au début, le soja certifié socialement responsable devait répondre à une vingtaine d'indicateurs de durabilité. Au fil des années, le nombre de critères a été augmenté et s'élevait en 2014 à une quarantaine d'indicateurs. En 2015, le nombre de critères pour la certification du soja durable a encore augmenté. Cette fois, ils sont 64. En 2016 et 2017, le nombre d'indicateurs est resté inchangé.

Depuis 2009, les membres BFA achètent **conjointement du soja SoRes**. Au début, les premiers certificats garantissaient une quantité de 100.000 tonnes de soja SoRes. Cette quantité a augmenté chaque année. Aujourd'hui, pas moins de 380.000 tonnes de soja certifié SoRes sont achetées. La grande majorité représente des certificats Area Mass Balance. Une plus petite quantité est constituée de certificats RTRS. Ce volume de 380.000 tonnes couvre dans une large mesure l'utilisation de soja dans les élevages de porcins et de volailles destinés au marché belge et la totalité de l'utilisation dans les élevages bovins (y compris les produits d'exportation). La certification du soja acheté s'effectue par un organisme de contrôle certifié, à savoir Control Union.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'Association laitière néerlandaise (NZO) exige que le soja utilisé dans les aliments pour bétail laitier destinés au marché néerlandais soit du soja certifié RTRS et que les fabricants d'aliments pour bétail laitier soient certifiés sur une base individuelle. Afin de pouvoir, d'une part maintenir son programme collectif et d'autre part répondre aux exigences de la NZO, la BFA a développé un cahier des charges conforme aux exigences GMP+ MI 103. La certification individuelle des membres de la BFA garantit ensuite que la quantité de soja RTRS exportée vers les

Pays-Bas ne dépasse pas la quantité de certificats achetés. Depuis le 1^{er} octobre 2016, quelques cahiers de charges néerlandais exigent aussi l'utilisation de soja RTRS dans les aliments destinés aux porcins et aux volailles. Le cahier des charges de la BFA a dès lors été étendu aux exigences GMP+ MI 102.

Pour la réalisation des deuxième et troisième objectifs de la plate-forme, la BFA a reçu le soutien des autorités flamandes. Le 25/02/2010, le gouvernement flamand et la BFA ont signé une déclaration d'engagement portant sur les Aliments socialement responsables pour animaux. Cette **déclaration d'engagement** exprime la volonté de mettre en place un standard international pour les aliments socialement responsables pour animaux. Les deux parties souhaitent aussi valoriser et promouvoir au maximum les sources de protéines existantes et ont à cet égard développé un plan d'action conjoint. En outre, tant le gouvernement flamand que la BFA souhaitent réduire la dépendance de l'Europe vis-à-vis des sources de protéines non-européennes. La déclaration d'engagement contient donc les trois objectifs, dont deux ont été traduits en actions concrètes dans un plan d'action flamand « sources protéiques alternatives ».

Fin 2015, la déclaration d'engagement signée entre le gouvernement flamand et la BFA arrivait à échéance. En concertation avec le cabinet Schauvliege, il a été décidé de remplacer la déclaration d'engagement par une note-cadre à partir de 2016. Par le biais de cette note-cadre, le secteur des fabricants d'aliments composés souhaite communiquer de manière proactive à propos de (1) la stratégie de durabilité de la BFA, (2) l'évolution de l'utilisation de protéines dans le secteur des aliments composés et (3) l'importance de la sécurité alimentaire. Il a par ailleurs été décidé de lancer un second plan d'action sources protéiques alternatives en 2016. Celui-ci a été élaboré par le département Agriculture et Pêche.

Tant dans le second que dans le premier plan d'action, 5 leviers se distinguent permettant de faciliter la promotion de sources protéiques alternatives :

1	Sensibilisation
2	Conscientisation et promotion au sein de l'UE ;
3	Stimulation de la recherche (axée sur la pratique) ;
4	Subsides pour les agriculteurs par le biais de mesures spécifiques ;
5	Aperçu des pistes de valorisation des sous-produits de l'industrie alimentaire et de la production de bioéthanol, par exemple.

La note-cadre et le second plan d'action ont été présentés en juin 2016 au grand public et peuvent depuis être consultés sur le site web de la [BFA](#) et du [département Agriculture et Pêche](#).

SUSTAINABILITY COMMITTEE

Par le biais d'un groupe de travail international, sous la direction de la FEFAC (la Fédération européenne des fabricants d'aliments composés) et soutenu financièrement par l'IDH (initiative pour le commerce équitable), la BFA souhaite aussi convaincre d'autres pays européens d'acheter du soja durable et de faire du soja durable le flux principal.

La collaboration a débuté en mai 2014 par l'élaboration de lignes directrices minimales. Il s'agit du **cadre de référence européen du secteur des fabricants d'aliments composés pour animaux, énumérant les conditions minimales du soja durable**. En 2015, le travail portant sur les lignes directrices minimales a été clôturé et un outil de référence indépendant a été développé sur le site web du Centre du commerce international (ITC). Sur ce site web, plusieurs standards peuvent être consultés, mais grâce à l'outil complémentaire, les négociants en soja peuvent vérifier quels standards de durabilité répondent aux lignes directrices minimales de la FEFAC.

En 2017, 17 standards ont réussi le benchmark, dont le soja SoRes de la BFA.

ADR

Fin 2014, le Service public fédéral nous a fait savoir que l'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route (ADR) deviendra obligatoire pour l'industrie des aliments composés, même si le secteur échappe au Règlement CLP. **Les additifs et certains mélanges minéraux et prémélanges sont classés dans la catégorie des 'préparations dangereuses', leur transport est par conséquent soumis à la réglementation ADR.**

Pour les autorités, et après concertation approfondie avec la BFA, il est clair que l'introduction du transport ADR a de lourdes conséquences pour le secteur. Les démarches nécessaires ont été entreprises, de sorte que le transport ADR soit depuis le 1^{er} juillet 2017 un fait, tant pour le transport conditionné que le transport en vrac.

Concrètement, cela signifie que l'entreprise doit faire l'acquisition de l'outil de calcul, suivre des formations (un programme est proposé par la BFA) et que les sacs de conditionnement doivent être approuvés ONU. En guise de base pour l'outil de calcul, le fabricant peut faire usage de la base de données préparations dangereuses de la BFA.



ÉCONOMIE ET STATISTIQUES

STATISTIQUES DE VENTE DES ALIMENTS COMPOSÉS

Tous les mois, nos membres sont tenus de transmettre à la BFA la déclaration de leurs chiffres de vente. Ces chiffres sont non seulement utilisés pour déterminer le montant de la cotisation de membre, mais aussi et surtout pour établir des statistiques de vente. La BFA s'engage ensuite à publier ces statistiques de vente tous les mois. Une telle capacité de réaction rapide requiert dès lors une collaboration intensive de la part des membres.

Ces statistiques de vente constituent la base d'une grande partie du rapport statistique annuel de la BFA. Le rapport statistique annuel de 2016 a été publié dans le courant 2017 sur le site web de la BFA et le rapport statistique annuel de 2017 sera publié à l'automne 2018.

En 2017, les membres de la BFA ont fabriqué au total **7.359.113 tonnes d'aliments composés** et de prémélanges, ce qui représente une hausse de 2,0% par rapport à 2016. Alors qu'en 2016, une baisse était visible sur une base annuelle, découlant d'une baisse dans l'alimentation porcine, il est remarquable que cette hausse ne soit pas imputable à la relance des aliments porcins, mais bien à une forte hausse des aliments composés pour bovins. Les tonnages des 5 catégories sont toutefois tous supérieurs en 2017 par rapport à 2016.

	2015	2016	2017
Aliments pour porcins	3.715.265 tonnes	3.628.339 tonnes	3.635.713 tonnes
Aliments pour volailles	1.455.055 tonnes	1.488.098 tonnes	1.524.357 tonnes
Aliments pour bovins	1.437.226 tonnes	1.458.223 tonnes	1.532.306 tonnes
Aliments divers	398.538 tonnes	403.140 tonnes	423.551 tonnes
Prémélanges	236.491 tonnes	233.264 tonnes	243.186 tonnes
Total	7.242.575 tonnes	7.211.064 tonnes	7.359.113 tonnes

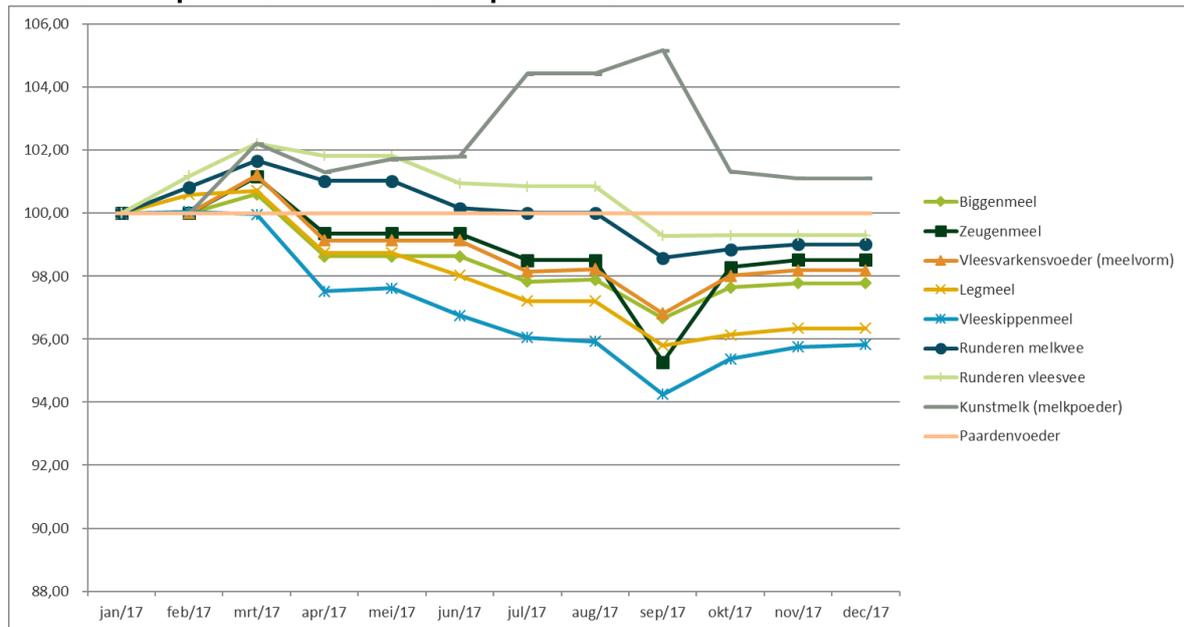
Plus de détails à propos des chiffres de vente, plus particulièrement des sous-catégories des groupes d'animaux, peuvent être consultés sur le site web de la BFA, sous l'onglet [Affiliation > Statistiques de vente](#).

PRIX DES ALIMENTS COMPOSÉS ET DES MATIÈRES PREMIÈRES

La BFA demande tous les mois les listes de prix de onze membres. La sélection se fait de telle sorte que, par type d'aliment composé, les principaux fabricants soient inclus dans le calcul. Pour tous les prix, la moyenne pondérée est calculée sur la base du tonnage de production, sous déduction de la réduction par membre. Les prix de ces aliments composés sont ensuite communiqués tous les mois aux autorités et aux représentants de la commission ABC. En outre, ils sont également utilisés en vue de dresser la carte des **évolutions des prix des aliments composés en Belgique**.

Ainsi, le graphique ci-dessous reflète les indices mensuels de 2017, avec pour indice 100 la moyenne pondérée des prix de janvier 2017. De manière générale, une tendance à la baisse est visible parmi les différents types d'aliments composés, sauf pour les aliments d'allaitement. Seule une hausse moyenne de 1% était visible au premier trimestre 2017.

Indices des prix des aliments composés de 2017



En outre, la BFA s'engage également à archiver chaque mois les prix des principales matières premières des aliments composés. Sur la base des prix de ces matières premières, une référence est ensuite calculée pour le prix des aliments pour porcs. Vous trouverez davantage d'informations à cet égard sur le site web de la BFA, sous la rubrique [Publications > Marché/prix > Tendances des prix des aliments composés pour animaux](#).

FONDS D'INTERVENTION SALMONELLES

Le Fonds d'intervention Salmonelles (FIS) pour poulets de chair a été mis en place en 2011. L'objectif était de dédommager les éleveurs de poulets de chair en cas de dépréciation éventuelle de leurs produits après la découverte de Salmonella enteritidis ou de Salmonella typhimurium lors des contrôles d'entrée et de sortie obligatoires au laboratoire.

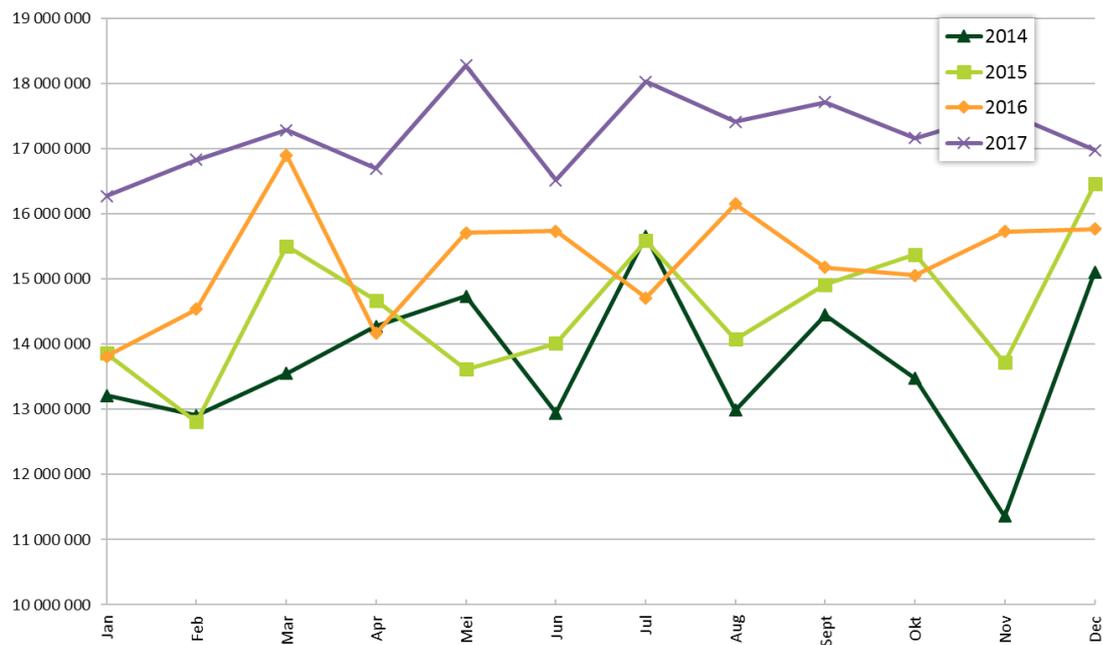
En 2017, après concertation avec les abattoirs de volailles, il a été décidé de réviser la convention en profondeur. À partir du 1^{er} avril 2017, la cotisation a entre autres augmenté et s'élève à 2,5€ par 1000 poussins mis en place et la dépréciation par les abattoirs a augmenté pour atteindre 35 centimes par kg de volailles vivantes dans un premier cas et 40 centimes dans un second cas. Actuellement, 21 fabricants d'aliments composés et 14 accouveurs participent au système et 11 abattoirs ont aussi déjà signé la convention.

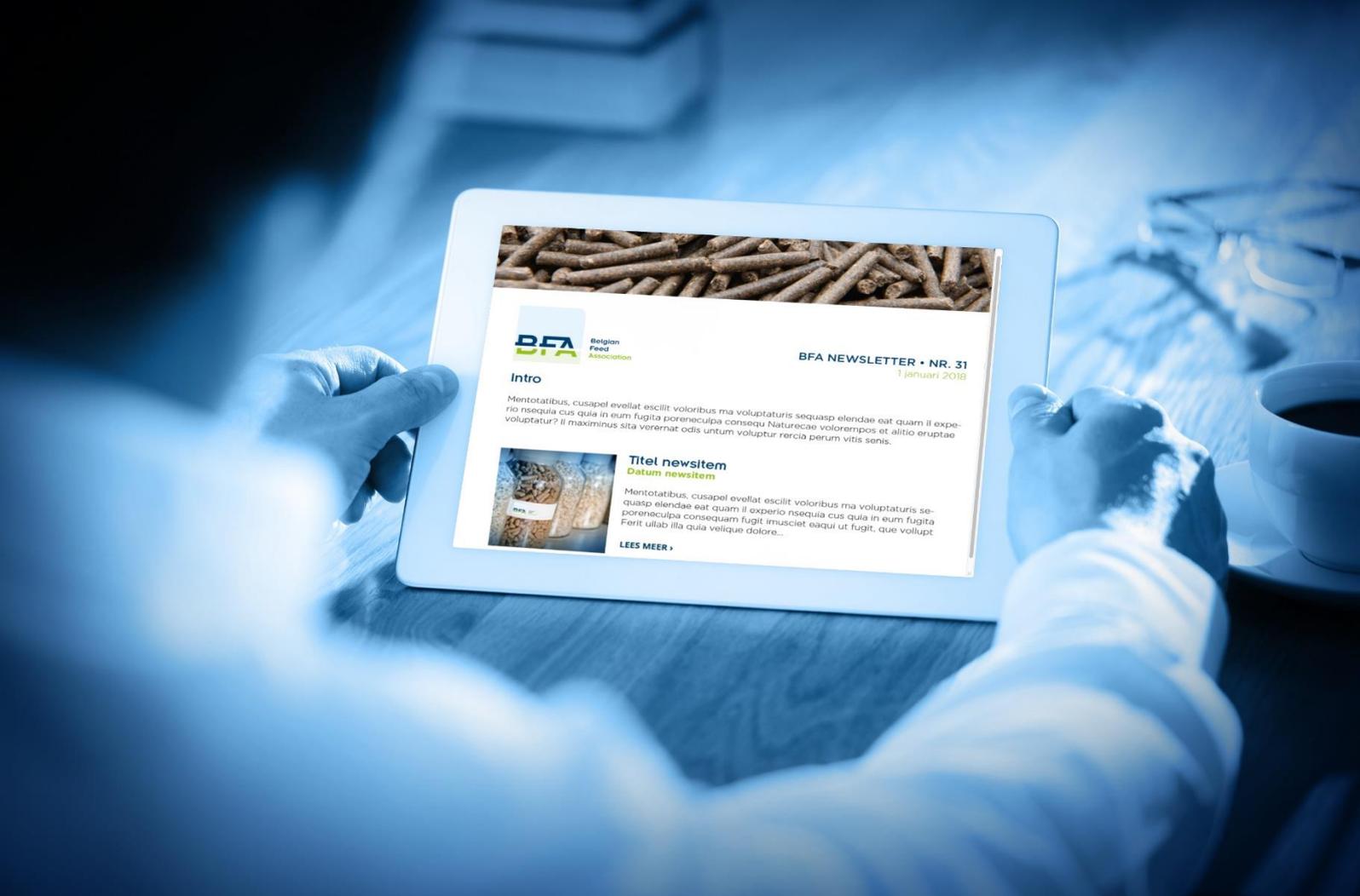
En 2017, chaque mois, en moyenne 17,2 millions de poussins étaient couverts par le Fonds d'intervention Salmonelles (FIS). Ce qui est considérablement supérieur aux années précédentes. Il s'agit principalement de poulets de chair d'origine belge, mais des éleveurs français et néerlandais participent également au système si l'aliment a été fabriqué en Belgique.

En 2017, 24 poulaillers se sont révélés positifs aux salmonelles Se/St. Dans 2 poulaillers, seuls les feuilles de recouvrement étaient positives. À 16 reprises les pattes étaient positives (4 SE, 6 ST, 6 autres sérotypes à combattre), dont 4 avaient également des feuilles de recouvrement positives. Constat étonnant, 6 échantillons de duvet étaient positifs, alors que seules 2 feuilles de recouvrement semblaient positives.

Tant les accouveurs que les organisations agricoles reçoivent un état des lieux mensuel et leurs réactions sont positives. Les partenaires sont invités chaque année à une réunion d'évaluation du FIS.

Évolution des poussins couverts pour la période 2014-2017





COMMUNICATION

COMMUNICATION AUX MEMBRES

La communication est pour la BFA un pilier important de sa politique. En sa qualité d'association professionnelle, la BFA est au service de ses membres. À cet égard, il est évidemment crucial de communiquer de manière ouverte et transparente. La BFA souhaite continuer à garantir une **plus-value** en ajustant au mieux ses activités aux besoins sur le terrain.

La BFA n'agit pas seulement en tant que **porte-parole du secteur auprès des autorités**, mais également en tant que catalyseur des informations émanant des autorités vers ses membres. C'est pourquoi, il est essentiel pour nous en tant que coupole sectorielle d'entretenir une relation équilibrée avec l'ensemble des parties concernées, de manière à garantir un climat d'ouverture et de respect mutuel. Dans cette optique, nous aspirons à une communication permanente et ouverte avec tous les interlocuteurs !

Par le biais de nos bulletins d'information (**BFAacts**) et de notre site web, nous veillons à ce que nos membres reçoivent toutes les informations pertinentes pour eux. Elles sont complétées par des brochures et des fact sheets portant sur des thèmes spécifiques ou actuels.

Même en temps de crise, nous veillons à ce que nos membres reçoivent à tout moment des informations correctes et claires quant aux mesures prises et aux

procédures à suivre. À cet effet, la **BFA** a élaboré des **plans d'action** pour des virus hautement pathogènes qui requièrent une intervention rapide, tels que la grippe aviaire, la peste porcine et la fièvre aphteuse. Vous trouverez davantage d'informations à propos de ces plans d'action sous le point communication de crise.

Lors de la **réunion annuelle des membres**, les membres sont informés quant aux dossiers en cours et à venir et une séance de questions et réponses est toujours prévue. Il s'agit dès lors d'un moment de réseautage unique.

Plates-formes

Un élément important de la communication en 2017 était bien entendu notre **changement de nom**. Depuis octobre 2017, l'APFACA poursuit officiellement ses travaux sous le nom de BFA. Par conséquent, notre bulletin d'information a été rebaptisé BFAacts.

La BFA communique par le biais de différents canaux avec ses membres et les acteurs externes, avec pour canal principal notre **site web**, lequel est complété de nos **bulletins d'information** hebdomadaires (BFAacts).

Bulletins d'information

Notre secteur est très actif dans les différents domaines d'activités. Chaque semaine, nous envoyons à nos 160 membres une mise à jour de nos activités par le biais du bulletin d'information interne **BFAacts**.

En outre, nous publions sur une base mensuelle le BFAacts Analysis. Ce bulletin d'information s'adresse spécifiquement aux participants à nos différents plans d'échantillonnage et contient des informations détaillées, entre autres, à propos des plans d'échantillonnage et des cahiers des charges de qualité.

TOP 5 des sujets les plus fréquemment abordés dans les bulletins BFAacts en 2017 :

- 1 Grippe aviaire
- 2 Antibiotiques
- 3 Exportation
- 4 Fonds d'intervention Salmonelles
- 5 Fipronil

Site web

Le site web constitue d'une part une source d'informations quant aux activités de la BFA à l'attention du grand public, et d'autre part une **plate-forme pour les membres**, où ils peuvent retrouver des informations spécifiques par dossier, demander des **analyses** et consulter la législation sectorielle spécifique. Nous nous efforçons d'actualiser notre site web en permanence et de le compléter, afin que nos membres soient informés rapidement en cas de crises, de modifications des plans d'échantillonnage, des cours des matières premières, etc.

Dans le cadre du **changement de nom**, nous avons en 2017 également lancé un projet en vue d'appliquer notre nouveau nom et notre nouveau style au site web. Le résultat de ces efforts sera bientôt visible... Vous pouvez toutefois déjà nous contacter par le biais de www.bfa.be et toutes les adresses électroniques ont également été adaptées en @bfa.be.

Fact sheets et brochures

Cette **source d'informations**, destinée à nos membres, met l'accent sur **un sujet spécifique ou un thème actuel**. Ainsi, nous avons élaboré des brochures spécifiques portant sur la sécurité au travail et l'explosion de poussières ou tentant d'offrir une réponse aux problématiques sociales. Souhaitez-vous en savoir davantage ? N'hésitez pas à consulter notre site web sous la rubrique [Publications > Fact Sheets](#).

PRESSE

La BFA publie régulièrement des communiqués de presse portant sur des thèmes actuels pertinents pour le secteur. Ces informations sont ensuite reprises par la presse spécialisée, ainsi que par la presse nationale.

Vous trouverez ci-dessous un aperçu des communiqués de presse parus en 2017 :

- La BFA publie son rapport annuel statistique 2016 : 50% des matières premières valorisées sont des sous-produits de l'industrie alimentaire
- Une bonne année de céréales entraîne une récolte de céréales 2017 de qualité
- Le secteur belge des aliments composés pour animaux élargit les contrôles des pesticides
- La production belge d'aliments composés tient bon en 2016
- L'APFACA devient la Belgian Feed Association (BFA)
- Réduction d'utilisation des antibiotiques – Résultats enquête 2016

- En 2017, la BFA a une fois de plus participé activement à l'émission **Veevoederspecials diffusée sur PlattelandsTV**. Cette émission « spéciale » est consacrée au secteur des aliments composés pour animaux et montre l'importance pour le secteur de l'élevage. En 2017, deux interviews ont été diffusées avec le Directeur Général Yvan Dejaegher et le président Frank Decadt, au cours de laquelle ils ont discuté de plusieurs thèmes, dont le registre des AB, le nouveau logo et la mission 2020. Au cours de la deuxième émission spéciale en 2017, le Directeur Général Yvan Dejaegher et l'administrateur délégué de l'AFSCA, Herman Diricks, se sont entretenus à propos de l'autocontrôle et du rôle tant de la BFA que de l'AFSCA à cet égard.

DIALOGUE EXTERNE

Grâce à notre connaissance approfondie du secteur et de notre longue expertise en matière de dossiers souvent complexes, la BFA est invitée à la table des négociations en tant que partenaire à part entière de la filière.

L'organisation aspire toujours à **un dialogue continu et ouvert, tant avec les autorités nationales qu'internationales**. De même, un débat ouvert et serein avec les organes de concertation et les groupes d'action entourant le secteur est crucial pour garantir un climat de respect mutuel et d'ouverture.



QUESTIONS POLITIQUES

SYSTÈMES DE QUALITÉ

Belpork

Pour Belpork, l'année a été très chargée et mouvementée. La BFA s'est vue confier, pour un mandat de trois ans, la présidence de l'asbl Belpork.

Le **bien-être animal** était et est toujours le thème sociétal le plus fréquemment à l'ordre du jour. D'une part, les **images filmées dans les abattoirs** ont profondément choqué le consommateur. D'autre part, le **dossier de castration** a donné lieu à un changement de position, après concertation avec la filière. La proposition de mettre fin à la castration effectuée sans anesthésie, devait nécessairement être révisée, e.a. en raison du fait que les systèmes de détection des odeurs ne semblaient pas encore suffisamment au point. D'autre part, la décision de l'Allemagne d'interdire la castration effectuée sans anesthésie d'ici au 1^{er} janvier 2019 approche à grands pas, ce qui aura indiscutablement une forte influence sur la stratégie de la filière porcine belge.

L'enregistrement des antibiotiques, lancé par Belpork en 2014, figurait en 2017 aussi parmi les priorités à l'ordre du jour avec d'une part, l'enregistrement obligatoire des AB au sein de SANITEL-MED et d'autre part le transfert des données du registre des AB vers SANITEL-MED. Les discussions concernant la création de l'asbl Registre AB se sont accélérées. L'évolution vers une **base de données unique** (secteurs public et privé) pour l'ensemble des enregistrements des AB s'annonce fastidieuse, du moins en

Flandre. Si les autorités avaient réagi de manière plus vigilante et mené au préalable les discussions en faveur d'une base de données unique (étant donné que le Registre AB était déjà actif en 2014 et que SANITEL-MED n'a été lancé qu'en février 2017), nous aurions pu économiser beaucoup de temps, d'efforts et d'argent. Trois fois hélas.

Belplume

En 2002, tous les acteurs de la filière poulets de chair ont pris ensemble l'initiative de créer Belplume. En 2009, le secteur des pondeuses a emboîté le pas au secteur des poulets de chair en vue de parvenir à un système de qualité belge uniforme. La BFA participe à ce système de qualité au nom du secteur des aliments composés pour animaux, en siégeant au Conseil d'administration, à l'Assemblée Générale et la Commission consultative de Belplume.



2017 est l'année qui a véritablement permis à Belplume de prendre son envol sur le plan de l'enregistrement des AB. Ainsi, le 'Registre AB volaille' a été élaboré en collaboration avec Belpork. Ce système a été finalisé le 15 juin 2017. Depuis, l'accoureur peut enregistrer des lots de volailles, le vétérinaire peut prescrire une médication et l'éleveur de volailles peut contrôler ces données. Chacun au départ de son propre portail. À cet égard, fin 2017, nous avons également travaillé en collaboration avec Belpork et la QFL à la création d'une nouvelle asbl Registre AB ([voir REGISTRE AB](#)).

Lien Lefevre is in 2017 ook gestart als nieuwe secretaris van Belplume en waar de lastenboeken momenteel quasi een letterlijke vertaling zijn van de wettelijke normen, zal er in 2018 werk van gemaakt worden om dierenwelzijn sterker te implementeren in de lastenboeken.

Vegaplan

Vegaplan coordonne l'**autocontrôle pour le secteur primaire végétal**. Les conventions de qualité dans le cadre du secteur des aliments pour animaux qui renvoient vers les systèmes d'autocontrôle certifiés, restent un point d'attention.

Robuust



LEKKER HOLLANDS RUNDVLEES

L'interchangeabilité tient bon, mais il n'y a pas grand-chose d'autre à signaler. Robuust allait **lancer un nouveau système de monitoring en 2017**, mais pour l'instant nous n'avons pas d'autres informations à ce sujet.

AB

Registre AB

En 2017, l'Europe a octroyé une prime aux exploitations participant au registre AB. Ceci a permis de booster légèrement la participation au registre AB (bien que la question critique se pose quant à savoir s'il s'agit bien de la bonne motivation pour y participer...). Par ailleurs, nous pouvons être satisfaits d'une année positive pour ce qui concerne la **réduction de l'utilisation des antibiotiques**. La fréquence des rapports au niveau des exploitations porcines a été maintenue, ce qui a porté ses fruits : la réduction de l'utilisation des AB est considérable (tenant compte des réserves nécessaires émises dans la préface) et tourne aux environs des 20 %. En outre, Belpork s'est penché sur le registre AB de la filière volailles. Pour terminer, le secteur laitier a également rejoint le registre AB, ce qui a conduit à regrouper tout ce qui concerne l'enregistrement des AB au sein d'une même organisation. L'asbl Registre AB a entre-temps vu le jour et entreprend les démarches nécessaires afin d'être pleinement opérationnelle.

AMCRA

Le centre de connaissances AMCRA s'est entre-temps imposé comme étant un « incontournable » en matière d'analyse de données collectées à propos de l'utilisation des AB. Grâce à Belpork principalement, AMCRA s'est positionné comme **l'unité scientifique possédant le savoir-faire nécessaire pour que les rapports sur l'enregistrement des AB à l'attention de l'éleveur de porcs soient d'un niveau scientifique élevé**. Tout en étant bien entendu suffisamment vulgarisés pour pouvoir être interprétés par les groupes-cibles. Un bel exemple. En outre, sont encore peaufinés le site web, le compendium, les formations, les groupes de travail (e.a. Zn...). L'avis unanime à propos de l'utilisation de ZnO était également un bel exemple d'expertise et de ponts construits pour parvenir à une position unanime.

BIEN-ÊTRE ANIMAL

Porcins

La rubrique bien-être animal, avec d'une part la **castration** des porcelets et d'autre part les **normes de bien-être animal** au niveau des différents maillons de la chaîne de production animale, a suscité une forte émotion. Entre-temps, chaque maillon travaille à son niveau ou dans sa filière à un **plan d'action** en vue de mieux mettre en œuvre et de contrôler d'un point de vue structurel les normes de bien-être animal et le contrôle de celles-ci.

Pluimvee

À la demande du ministre Ben Weyts, la filière volailles s'est penchée sur la réduction du nombre de poulets de chair morts à l'arrivée (DOA, death on arrival) pendant le **transport vers l'abattoir**. Cette réflexion au sein de [VEPEK](#) a finalement débouché sur un plan d'action intitulé « transport de volailles vivantes ».

Le principal engagement concerne une « communication claire et opportune » entre les différents maillons concernés. D'une part, le document ICA a été adapté, de sorte que l'éleveur de volailles puisse transmettre à l'abattoir le nombre de poulets de chair et le poids moyen, 2 jours avant l'abattage. En échange, l'abattoir promet un retour d'informations concernant le nombre de cageots et une estimation du nombre d'animaux par niveau et un feedback plus rapide quant aux rapports d'abattage, dans le but d'éviter la surcharge des derniers cageots. Cette communication s'effectue de préférence directement et par courriel.

Outre les instructions de capture performantes et les instructions relatives à un transport correct, 2 autres demandes ont également été formulées à l'égard du ministre compétent. D'une part la dérogation en matière de temps de conduite et de repos et d'autre part, l'autorisation d'emprunter la bande d'arrêt d'urgence en cas de mauvaises conditions météorologiques.

Outre ce plan d'action, [VEPEK](#) se penche également sur le bien-être animal chez les accoueurs, les entreprises GSP et les abattoirs de volaille. À chaque fois, de nouvelles directives sont éventuellement reprises dans les cahiers des charges [Belplume](#) correspondants.

SANTÉ ANIMALE

Peste porcine

Une nouvelle menace de peste porcine africaine surgit en provenance d'Europe orientale. Ceci forcera également le secteur des aliments composés pour animaux à mettre à jour et à corriger son plan d'action.

Grippe aviaire

La menace de grippe aviaire au début de l'année 2017 était considérable. Heureusement, ce plan d'action était encore parfaitement à jour et aucune mesure d'urgence n'a dû être prise. La vigilance reste de mise, car la migration des oiseaux joue un rôle important à cet égard.

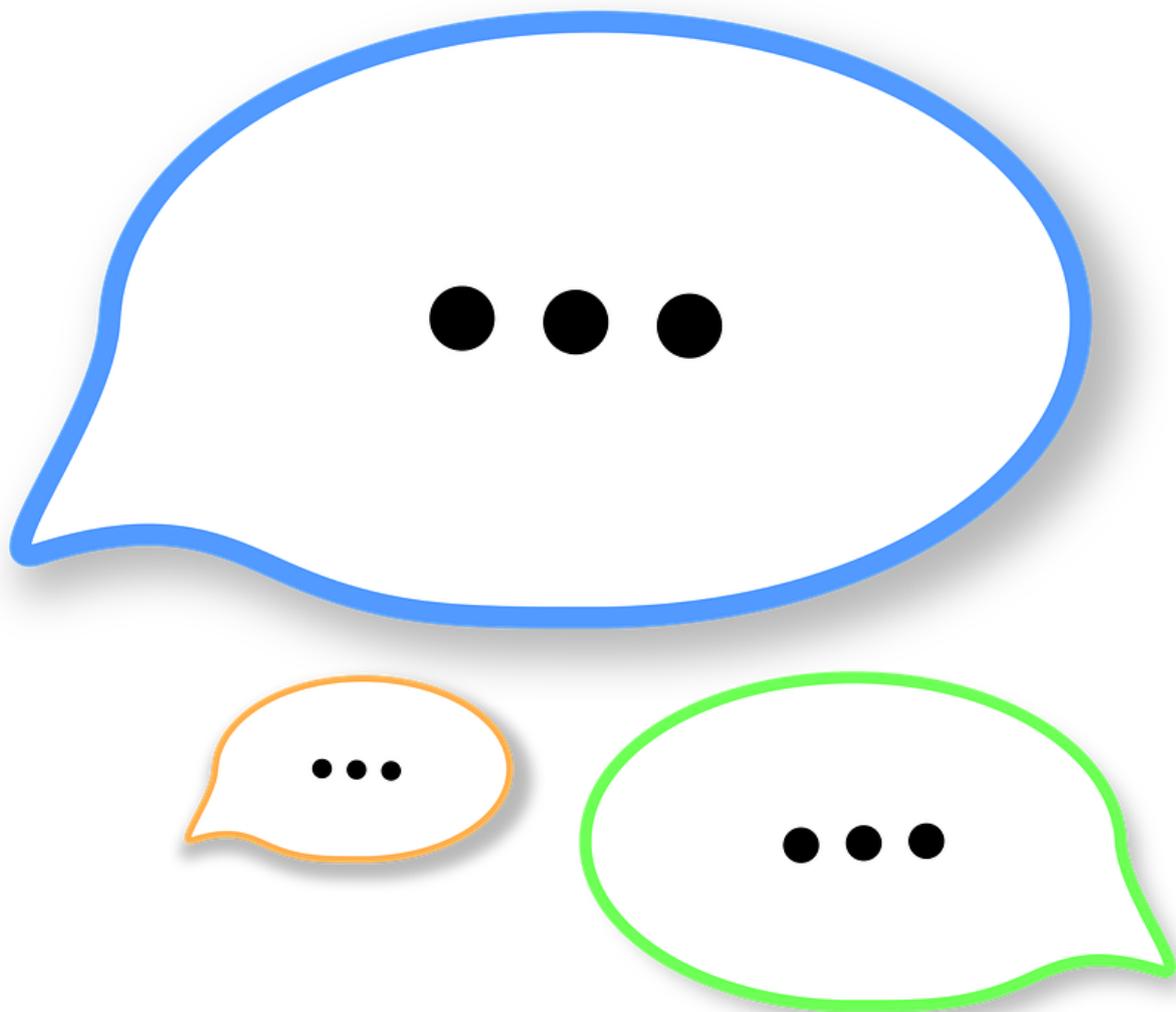
Dans le plan d'action grippe aviaire de [VEPEK](#), des zones de 3 et 10 km ont été incluses afin d'éviter un moratoire national en cas de contaminations. Ce plan d'action n'est pas encore entièrement reconnu par l'AFSCA, mais au cours du dernier épisode de grippe aviaire (2017) en Belgique, l'AFSCA l'a bel et bien déjà appliqué. Par la suite, ce système a bénéficié d'une évaluation positive. Une remarque a toutefois été adressée au secteur, signalant que **la prochaine fois, ils devaient s'organiser plus rapidement**. En effet, dans ces zones à risque, le but est d'abattre les volailles prêtes à abattre le plus rapidement possible. À cet effet, un inventaire complet de toutes les volailles présentes est nécessaire. La **BFA se charge dorénavant de la coordination** à cet égard. La BFA reçoit une liste de l'AFSCA et ensuite, il sera demandé aux membres de la BFA de compléter la date de mise en place et la destination finale. L'espoir existe ainsi de retarder autant que possible le moratoire national, ce qui a parfaitement réussi l'année dernière.

En situations de crise, la BFA agit bien entendu aussi comme **point de contact pour ses membres** et de **relais** d'informations cruciales entre les autorités et ses membres.

En outre, la BFA tient toujours à la disposition de ses membres un protocole de mesures d'hygiène ([voir le site web](#)) en cas de grippe aviaire. Ce plan d'action comprend des informations cruciales en termes de directives strictes à respecter en cas de foyer, telles que des mesures préventives, une procédure de transport, la liste des stations de lavage...

OGM

La BFA travaille actuellement à un cahier des charges « Aliments composés pour animaux contrôlés OGM ». En effet, la pression est de plus en plus forte, de la part des pays voisins, l'Allemagne et la France, et du cabinet Ducarme. La position stratégique de la BFA n'est cependant pas encore finalisée et des discussions sont toujours en cours quant aux types d'analyses à effectuer et à la stratégie à suivre. En outre, il est également souhaitable que **l'interchangeabilité** des cahiers des charges déjà existants soit garantie.



CONCERTATION NATIONALE ET INTERNATIONALE

NATIONALE

OVOCOM

En 2001, la Plate-forme de concertation de la filière Alimentation Animale (OVOCOM) a été créée. OVOCOM est la plate-forme de concertation pour les fédérations professionnelles dont les membres (entreprises) sont actifs dans la filière de l'alimentation animale. Depuis la création de celle-ci, la BFA est étroitement impliquée dans les activités de l'asbl. En mai 2016, le président Yvan Dejaegher a démissionné et a été réélu au poste de vice-président d'OVOCOM pour un mandat de trois ans.

La plate-forme de concertation a pour but de **doter les entreprises de la filière de**

OV@COM

Together for safety and quality.

l'alimentation animale d'un système de sécurité des aliments pour animaux fiable, crédible et abordable. Grâce à

une approche verticale, OVOCOM souhaite contribuer à la production, au commerce, au transport et à

l'entreposage en toute sécurité d'aliments pour animaux. C'est pourquoi OVOCOM gère la Standard Feed Chain Alliance (FCA) et a publié en 2005 la première version du [Guide Autocontrôle Alimentation Animale \(G-001\)](#), reconnu par l'AFSCA et équivalent au Standard FCA.

Depuis sa création, OVOCOM a toujours défendu une interchangeabilité sur le plan international. La scène internationale devient de plus en plus complexe. D'une part, nous nous concentrons sur l'achat de matières premières certifiées, d'autre part, nous aspirons à ce que les entreprises certifiées FCA puissent commercialiser leurs aliments sans barrières commerciales. En 2017, des accords provisoires d'interchangeabilité ont ainsi été conclus avec CSA-GTP et Oqualim (norme du référentiel RCNA). Une part de l'interchangeabilité avec Oqualim concerne le fait qu'Oqualim prend contact avec les cahiers des charges ou 'labels' français, de manière à ce qu'ils intègrent également l'équivalence avec Oqualim dans leur cahier des charges. Par ailleurs, une extension de l'accord d'interchangeabilité a été conclue avec Fami-QS. Des entretiens sont toujours en cours avec Pastus+.

Que le Standard FCA soit également considéré au niveau international comme un **standard fiable et crédible**, ressort également du fait que OVOCOM-FCA est le premier standard de sécurité des aliments pour animaux officiellement reconnu par ketenborging.nl aux Pays-Bas. Il s'agit d'une initiative de la task-force néerlandaise Voedselvertrouwen. Cette task-force a élaboré, en concertation avec les autorités néerlandaises de la NVWA (Nederlandse Voedsel- en Warenautoriteit), des critères en vue de référentiels de sécurité alimentaire et de qualité pour le secteur privé.

En outre, OVOCOM, AIC, QS et GMP+ International poursuivent leurs travaux en vue d'une **harmonisation des conditions d'achat internationales**.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, de nouvelles exigences sont également en vigueur pour toutes les entreprises qui livrent directement des aliments pour animaux aux éleveurs laitiers néerlandais. Les éleveurs laitiers néerlandais peuvent uniquement encore acheter des aliments auprès de fournisseurs figurant sur la liste blanche de la NZO. C'est pourquoi OVOCOM a publié le « [module I-01 : livraison directe d'aliments pour animaux aux éleveurs néerlandais](#) ». Ceci permet aux entreprises certifiées FCA, qui appliquent également le module I-01, de figurer sur la liste blanche, sans exigences complémentaires sur le plan de la sécurité alimentaire. Ces entreprises doivent toutefois satisfaire aux conditions complémentaires relatives à l'assurance responsabilité-produit et à la certification « soja durable ». Ce module s'est également poursuivi en 2017.

OVOCOM mise aussi fortement sur **la formation et la communication**. Le programme annuel de formations (www.ovocom.be) propose des formations thématiques qui répondent à un sujet d'actualité et/ou à une mise à jour de la législation en matière

d'alimentation animale ou à des notifications RASFF, mais aussi des formations de base portant sur le Standard FCA ou sur les législations belge et européenne en matière d'alimentation animale. Les formations visent à informer les participants et à diffuser les connaissances relatives aux différents aspects et l'application de la norme de qualité et l'évolution de la législation en la matière.

Sur le [site web d'OVOCOM](#), les entreprises peuvent retrouver des informations très utiles, e.a. à propos du fonctionnement international de la plate-forme de concertation. En outre, le site web publie également toutes les lettres d'informations envoyées aux participants FCA à propos des activités d'OVOCOM ou de sujets spécifiques, importants pour les différents secteurs. Différents documents permettant d'assister les entreprises lors de l'exportation d'aliments pour animaux, sont également publiés en anglais.

VEPEK



VEPEK, l'**association pour la volaille, les œufs et les lapins**, est mise en veilleuse. Toutefois, la BFA reste convaincue que le rôle d'une organisation interprofessionnelle est important, surtout dans une filière aussi spécialisée que la filière volailles. Il est dommage de constater que toutes les parties prenantes ne reconnaissent pas l'importance de telles structures verticales et ne soient dès lors pas disposées à participer à leur financement.

Cependant, VEPEK a prouvé sa valeur ajoutée l'année dernière avec le **plan d'action transport de volailles vivantes** (bien-être animal) ([voir point volailles](#)). Dans de nombreux autres dossiers, cette approche verticale peut certainement aussi apporter sa petite contribution, telle que par exemple : l'approche Salmonelles, grippe aviaire, communication de crise...

Concertation avec la filière agroalimentaire



La concertation avec la filière agroalimentaire s'est déployée à **plusieurs niveaux d'activités**. En premier lieu, le code de conduite et le comité de gouvernance, qui vont de pair avec la nomination d'un président indépendant. La prime pour les éleveurs de truies s'est clôturée par un solde négatif de 30.000 euros. Ceci conduit dès lors à la conclusion qu'une telle initiative ne doit pas être répétée, quelle que soit l'espèce animale.

SALV



Le Conseil consultatif stratégique de l'agriculture et de la pêche (SALV) est un organe consultatif du Gouvernement flamand et du Parlement flamand. Les avis formulés concernent la **nouvelle réglementation relative**

à l'agriculture et à la pêche au sens large du terme. Les avis sont élaborés lors de réunions de groupes de travail, où sont représentés les intéressés du secteur qui siègent au SALV. Jusqu'au 1^{er} décembre 2015, le conseil consultatif était présidé par le président du Boerenbond, Monsieur Piet Vanthemsche. Monsieur Vanthemsche ayant quitté le Boerenbond, il fallait trouver un autre président. Le SALV a choisi de désigner le vice-président de l'époque, Hendrik Van Damme du Syndicat général des agriculteurs (ABS) en tant que successeur. Chris Coenegrachts du Boerenbond a été proposé en tant que nouveau vice-président. Depuis le 1^{er} janvier 2016, le secrétariat du SALV est intégré du point de vue administratif au Conseil socio-économique flamand, le SERV.

VCM



Le Centre de coordination du traitement du lisier (VCM) est le **point de contact central pour le traitement du lisier en Flandre**. Vous pouvez vous y adresser pour des informations, des conseils et/ou un accompagnement. Il s'agit aussi du lien entre les autorités et le monde des entreprises. À cet effet, une concertation thématique est organisée, où des sujets tels que l'aménagement du territoire, le décret lisier,

etc. sont discutés. Par ailleurs, VCM offre également une aide lors de la mise sur pied de projets autour de la valorisation des nutriments et partage ensuite ces connaissances avec ses membres.

VCM a été créé en 1996, à l'initiative de la province de Flandre occidentale. La BFA a dès le départ offert sa collaboration. Au cours de la période mai 2015 – avril 2017, la BFA en a assuré la présidence. Depuis lors, Dirk Denorme de la VLM en assume la présidence.

La BFA siège également dans les conseils d'administration de VILT, Belbeef, AMCRA, et autres.

INTERNATIONALE

Les entretiens d'interchangeabilité avec **SecureFeed** ont été mis en veilleuse en 2017. Plusieurs raisons en sont à l'origine : aucun problème majeur de sécurité en matière d'aliments pour animaux n'est à signaler, l'interchangeabilité avec le secteur laitier néerlandais tient toujours bon, mais en raison d'une rotation du personnel au sein de

la NZO, la contribution belge est devenue moins prioritaire. La rotation du personnel chez SecureFeed aura certainement aussi joué un rôle dans la détermination des priorités à leur niveau.

Des réunions de concertation sont régulièrement organisées avec la **NEVEDI**, en fonction des thèmes et des dossiers.

De même, la fréquence des réunions avec **GMP+**, au niveau politique, a également baissé. Au niveau technique, en revanche, la concertation est toujours régulière et fréquente.

La **FEFAC** est assez gloutonne en termes d'énergie et d'initiatives. Non seulement la BFA fait partie du conseil d'administration de la FEFAC, mais le BFA contribue aussi largement à certains groupes de travail et comités, tels que le Feed Safety Management Committee (présidé par la BFA), le Sustainability Committee, le Premix Committee et d'autres. En outre, bon nombre de groupes de travail ad hoc requièrent une certaine attention. Mais il est indiscutable que toute l'énergie investie vaut certainement la peine, car la législation est de plus en plus pilotée par l'Europe. Par ailleurs, la BFA n'a jamais adopté une stratégie attentiste, mais a toujours préféré prendre l'initiative.

Concernant les négociations avec **QS** (organisme allemand Qualität und Sicherheit), il s'agit d'une part de sécurité des aliments pour animaux et dès lors d'interchangeabilité entre les systèmes de qualité. Vu que nous ne vivons pas sur une île, il est important de maintenir une communication, surtout une communication de crise, entre les différents systèmes sur le plan international. D'autre part, étant donné que la BFA préside Belpork et que Belpork dispose d'un protocole d'interchangeabilité unique avec QS, beaucoup de données sont également échangées entre QS et Belpork. Ceci requiert une concertation intensive, surtout lorsque l'Allemagne vote une législation spécifique en matière de castration !

En Allemagne, un système de qualité spécifique est appliqué aux œufs, à savoir le Verein für kontrollierte alternative Tierhaltungsformen ou **KAT** en abrégé. Un accord d'interchangeabilité existe depuis juillet 2012 entre la BFA et KAT.

En deux mots, les fabricants d'aliments composés pour animaux certifiés FCA, membres de la BFA, peuvent participer de manière très simple au système KAT. Il s'agit de l'organisme de certification FCA pouvant effectuer tant l'audit initial que l'audit annuel de certification (audité combiné). Il est toutefois exigé que l'auditeur ait suivi une formation de la BFA.

Plus d'informations à propos de l'accord et des conditions sont disponibles sur le site web de la BFA, sous la rubrique [Dossiers > Qualité > International](#).



PRESTATION DE SERVICES

FORMATIONS

Explosion de poussières

La BFA a développé l'application **GEX-tool** qui permet aux fabricants de calculer le risque externe lié à une explosion de poussières et un incendie dans leur entreprise dans le cadre d'une demande de permis d'environnement. L'outil permet au fabricant d'effectuer lui-même le calcul et ce dernier ne doit donc plus faire appel à un consultant ([voir aussi environnement-explosion de poussières](#)).

La BFA aide ensuite volontiers le fabricant lors du calcul. En guise de première étape, la BFA organise une formation où la théorie sous-jacente du programme GEX est expliquée et où une introduction est donnée à propos de l'utilisation proprement dite de l'outil. Ensuite, le fabricant peut se mettre seul au travail.

Lorsque le fabricant franchit un pas de plus dans l'utilisation de l'outil, la BFA organise une première **session d'accompagnement**. À cette occasion, les membres de la BFA reçoivent non seulement des conseils, mais peuvent aussi poser toutes leurs questions. L'étude peut ensuite être entièrement finalisée et soumise une dernière fois lors d'une seconde session d'accompagnement. Toutes ces sessions sont proposées gratuitement par la BFA à l'achat de l'application GEX-tool.

Sécurité au travail

Depuis 2015, la BFA a intégré dans son offre de formations, un cours portant sur la sécurité au travail (sensibilisation) à l'attention des ouvriers. Ce cours est donné en collaboration avec Provikmo/Vekmo et peut si souhaité être organisé dans les locaux de l'entreprise du membre de la BFA.

Pendant cette formation, outre les **dangers** liés aux silos, le travail avec des tiers est également abordé, avec une attention particulière prêtée **au risque d'explosion de poussières et au risque d'incendie**. Lors de la première partie de la formation, les dangers et les conséquences éventuelles de ceux-ci sont illustrés à l'aide d'exemples concrets (vidéos et photos) pour le secteur des aliments composés. Ensuite, la théorie sous-jacente à l'explosion de poussières est brièvement esquissée et pour terminer, les éventuelles mesures de précaution sont parcourues. Tout est présenté de manière aussi pratique que possible. Si la formation est organisée au niveau de l'entreprise, le formateur se rend dans l'usine avec les participants au terme de la partie théorique, afin d'appliquer la théorie à l'entreprise.

Aux côtés des formations, la BFA dispose aussi toujours du manuel sécurité au travail, publié en 2009 pour le secteur des aliments composés.

BEPEFA



Depuis janvier 2015, la BFA assure le secrétariat de la BEPEFA. La BEPEFA est l'**association belge des fabricants d'aliments pour animaux de compagnie**, laquelle compte à ce jour 10 membres. Ce qui signifie que la BFA représente depuis lors tant les aliments secs des animaux de compagnie que les aliments humides, et ce tant sur le plan national (AFSCA, SPF...) qu'au niveau européen (FEDIAF, la Fédération européenne de l'industrie des aliments pour animaux familiaux).

ARMB



La BFA s'est également chargée en 2017 du secrétariat de l'**Association Royale des Meuniers Belges** (ARMB). Il s'agit plus particulièrement de la représentation de l'ARMB auprès de l'association des meuniers européens (EFM - European Flour Millers) et de la Fédération de l'industrie alimentaire belge (FEVIA), de l'élaboration du **plan d'échantillonnage sectoriel** pour les meuniers, du suivi de la législation, de la communication et de l'organisation de formations.

Par ailleurs, une version actualisée du **guide autocontrôle** à l'attention des meuniers a été déposée auprès de l'AFSCA.

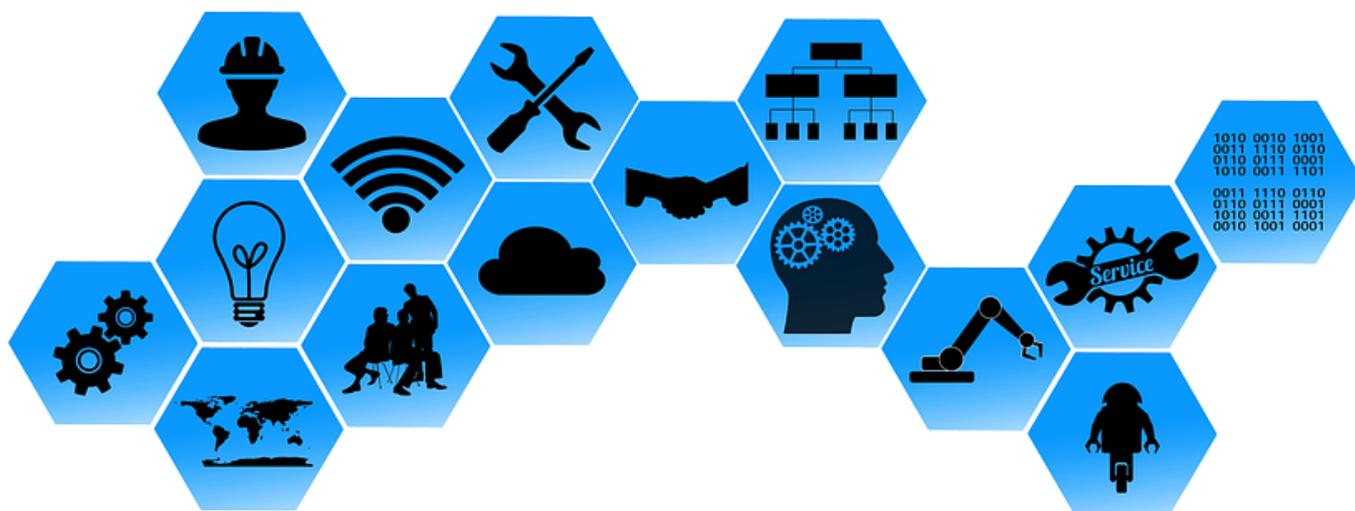
VNA



La VNA est la **Vereniging voor Nutriënten Analyse** (association pour l'analyse de nutriments) qui s'est fixé pour objectif de réunir régulièrement autour de la table les laboratoires actifs dans le secteur de l'alimentation animale. Depuis 10 ans déjà, la BFA assure le secrétariat de cette asbl et tente de partager des informations intéressantes. Les membres de la VNA se composent d'une part de laboratoires appartenant aux fabricants d'aliments pour animaux et d'autre part de laboratoires commerciaux privés, actifs dans ce secteur. L'association comptait 25 membres en 2017.

ASSOCIATION DES MEUNIERIS

La BFA assure le secrétariat de l'association des meuniers : il s'agit de l'une des nombreuses associations du secteur des meuniers. Outre le système d'autocontrôle et le monitoring, l'association aspire surtout à une **collaboration plus intensive** entre les différentes fédérations de meuniers.



RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

FDL

En 2017, la BFA était moins active au sein du Feed Design Lab. Ce n'est pas parce que nous ne sommes plus convaincus de l'importance de ce projet, mais bien parce que la BFA doit fixer ses priorités. La BFA continue toutefois, en étroite collaboration avec NEVEDI et FDL, à alimenter le débat **Young Feed Professionals** en contribuant à et en organisant régulièrement des formations et des débats. Offrir un forum aux Young Feed Professionals est une mission essentielle, afin qu'ils puissent échanger leurs expériences et renforcer leurs connaissances. La BFA finance aussi régulièrement des formations de base pour les étudiants de la Haute École de Gand.

PROJETS

La BFA soutient aussi la recherche sur plusieurs plans et dans différents domaines. Un des comités d'accompagnement au sein duquel la BFA siège est e.a. **Medipig** : un projet qui a pour but de suivre l'activité des substances actives dans les aliments à plusieurs stades : la production, la livraison, le transport, le silo & la mangeoire chez l'éleveur de porcs.

En outre, la BFA participe également aux projets suivants :

Insectes

Plusieurs instituts de recherche en Belgique font des recherches autour de l'utilisation d'insectes dans l'alimentation humaine et animale. **En effet, l'utilisation d'insectes dans l'alimentation animale peut éventuellement constituer un complément alimentaire aux sources de protéines existantes, de manière à pouvoir ainsi réduire la dépendance de protéines importées.** En outre, l'élevage d'insectes peut se faire sur un substrat de résidus organiques, permettant à ces derniers d'être hautement valorisés. Les insectes disposent également d'un bon profil d'acides aminés.

La BFA est active dans différents groupes d'acteurs de projets de recherche. À cet égard, il est attendu de la fédération professionnelle qu'elle conseille lors de la mise en place de l'expérience et fournisse des informations à propos de la législation en matière d'utilisation d'insectes dans l'alimentation animale.

Soja

Le projet soja de l'Instituut voor Landbouw- en Visserijonderzoek (ILVO) tente de mettre au point des techniques de culture de quelques variétés très précoces de soja qui sont cultivées en Flandre. La BFA soutient ce projet dans le cadre du **Plan d'action Sources protéiques alternatives.**

En 2012 et en 2013, des essais visant à tester les différentes techniques pour la culture de variétés ultra-précoces ou précoces de soja ont été organisés à trois endroits différents en Flandre. Les résultats démontrent que cette culture a du potentiel, mais il reste un certain nombre d'obstacles à éliminer avant de pouvoir mettre en place ces cultures. Par le biais d'un projet IWT-LA qui s'est déroulé de 2014 à 2017 inclus, ces obstacles ont été examinés. Ainsi, l'ILVO a analysé quelles **variétés de soja** pouvaient être cultivées **en Belgique** et quelles sont les techniques de cultures optimales correspondantes. Outre l'ensemencement des différentes variétés, les chercheurs essaient de déterminer quels sont les herbicides les plus efficaces en Belgique, quels produits inoculants doivent être utilisés et à quel dosage pour obtenir une bonne inoculation, quelles variétés résistent au froid et quelle est la teneur en huiles et protéines des différentes variétés. [Vous trouverez plus d'infos à propos du projet sur le site web d'ILVO.](#)

ILVO – groupe d'utilisateurs poids optimal d'abattage

Le projet IWT 'Détermination du **poids d'abattage optimal** d'un point de vue micro-économique pour les **porcs d'engraissement**', qui s'est déroulé de 2014 à 2017 inclus, est dirigé par l'Instituut voor Landbouw- en Visserijonderzoek (ILVO). L'objectif est de développer un modèle d'optimisation qui permet de calculer le poids économiquement optimal d'abattage d'un porc belge moyen, en tenant compte des circonstances de marché. Le but est également d'offrir à chaque éleveur de porcs un instrument sur mesure lui permettant de calculer le poids économiquement optimal d'abattage, en fonction des circonstances de marché et de la spécificité de son entreprise.

Pour réaliser cet objectif, il faut disposer de suffisamment de connaissances techniques à propos de l'évolution de la croissance, de la prise alimentaire, de la

mortalité et de la composition corporelle des porcins pendant la période d'engraissement. Toutefois, ces informations ne sont pas encore disponibles pour la phase de 100 à 130 kg. Ces informations techniques seront évidemment différentes pour les verrats, les castrats, les cochettes et les porcs traités à l'Improvac.

Retentie

La BFA a élaboré un plan d'action basé sur 3 pistes en collaboration avec le Boerenbond, ABS et la Banque de lisier en vue de s'attaquer à la **problématique du lisier chez les porcs**. Une des pistes consiste à déterminer le taux de rétention de N et de P par le porc. En 2013, l'ILVO avait conseillé au groupe de se joindre au projet '**Détermination du poids d'abattage optimal d'un point de vue micro-économique pour les porcs d'engraissement**', car ce projet détermine le taux de rétention de 120 porcins. La description du projet ne mentionnait pas que les animaux recevraient une alimentation très riche sur la base de laquelle les valeurs maximales de rétention seraient déterminées. Les valeurs ainsi obtenues n'étaient donc pas les chiffres courants pour un porc moyen. La Banque du lisier a par conséquent refusé d'accepter les valeurs de rétention ainsi obtenues. Les différents participants ont alors décidé d'abattre encore 72 autres porcins qui avaient reçu un aliment courant. Le taux de rétention de N et de P de 6 cochettes, 6 verrats, 6 castrats et 6 porcs traités à l'Improvac a été à chaque fois déterminé pour un poids d'abattage de respectivement 105 kg, 115 kg et 130 kg. Il ressort des résultats que le taux de rétention de N et P est resté inchangé.

AVEC LE SOUTIEN DE